

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(M.E.S.S.R.S)**

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

**FACULTE DES LANGUES, DES LETTRES, DES ARTS, DES SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES
(F.L.A.S.H.S.)**

**DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
OPTION : GEOGRAPHIE URBAINE**

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME :

LES COOPERATIVES ARTISANALES FEMININES À OUAGADOUGOU

Cas de la C.O.P.A.F.O

**Présenté et soutenu par :
Mahamadou SALAMBERE**

**Sous la Direction de :
Mme Marie-Michelle OUEDRAOGO
Docteur d'Etat**

Décembre 1993

DEDICACE

A mes parents, à qui je dois tout, qu'ils soient assurés de ma très grande affection,

A mes frères et sœurs, en témoignage de notre amour fraternel,

A tous ceux qui me sont chers,

Enfin, à toutes les coopératrices de la ville de Ouagadougou.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en premier lieu Madame Marie Michelle OUEDRAOGO qui a bien voulu diriger nos travaux.

Nous voudrions lui exprimer toute notre reconnaissance.

Nous remercions également de tout coeur, ceux dont le soutien et les encouragements nous ont permis de mener à bien nos travaux :

- **le directeur du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne et tout son personnel pour leur disponibilité permanente,**
- **tout le personnel de la Direction de l'Artisanat pour leur disponibilité,**
- **Madame Jeanne COMPAORE, présidente de la Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou (CO.P.A.F.O.) et tous les membres de cette coopérative qui ont bien voulu suspendre leurs travaux et répondre à nos questions,**
- **les membres de la Coopérative de Broderie et de Couture de Ouagadougou (CO.BRO.C.O.), de la Coopérative Féminine pour la Promotion des Arts Ménagers (C.F.A.M.), de l'entreprise Godé, du Centre Artisanal Féminin de Gounghin et de Tanghin,**
- **la Société de Développement International Des Jardins (S.D.I.D), le Groupe de Recherche d'Étude et de Formation Femme-Action G.R.E.F.F.A., le Service Permanent des Organisations Non Gouvernementales (S.P.O.N.G)**
- **tout le personnel de la Faculté des Langues, des Lettres, des Arts, des Sciences Humaines et Sociales (F.L.A.S.H.S.) qui a contribué à notre formation,**
- **JJ Press qui s'est mis à notre disposition pour la frappe du document.**
- **enfin, nous remercions tous nos camarades qui nous ont soutenu moralement et matériellement.**

RESUME

Au Burkina Faso, les femmes qui constituent environ 52 % de la population, jouent un rôle important aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans les zones rurales, elles sont de grandes productrices de cultures vivrières et fréquemment assurent seules, dans les villes la survie de leur famille à travers des activités artisanales et commerciales.

Face aux multiples contraintes à savoir : la forte croissance démographique en milieu urbain, la pression économique due à l'accroissement des besoins, une stagnation, voire une régression des capacités financières des citoyens, la nécessité des femmes de la ville de participer à l'entretien et à l'amélioration des conditions de vie de la famille est évidente. Cela les oblige à se mobiliser hors du foyer conjugal, en créant de petites unités de production artisanales.

Ainsi, on rencontre dans la ville de Ouagadougou un bon nombre de coopératives féminines aux activités diverses. Leur organisation, leurs problèmes, leurs perspectives et leur contribution au développement constituent l'objet de cette étude.

Mots clés :

Burkina Faso - Ouagadougou - Artisanat féminin. - Activités Urbaines - coopératives de production artisanales - Secteur informel.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
DEDICACE	1
REMERCIEMENTS	2
RESUME	3
INTRODUCTION	10
PREMIERE PARTIE :	
LES ACTIVITES ARTISANALES FEMININES EN MILIEU URBAIN : PROBLEMATIQUE, IMPORTANCE ET ANALYSE	13
CHAPITRE I : ROLE ET IMPORTANCE DU SECTEUR ARTISANAL FEMININ	14
I : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ARTISANES	14
II : LES DIFFERENTES ACTIVITES ARTISANALES DES FEMMES	17
III: IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DE L'ARTISANAT FEMININ EN MILIEU URBAIN	19
IV : UNITES DE PRODUCTION ARTISANALES ET PETITES INDUSTRIES	23
CHAPITRE II : LES STRUCTURES MISES EN PLACE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT FEMININ	24
I : LES INTERVENANTS	24
II : ANALYSE DES INTERVENTIONS	26
CONCLUSION PARTIELLE	29
DEUXIEME PARTIE :	
LA COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DES FEMMES DE OUAGADOUGOU : LA CO. P. A. F. O.	30
CHAPITRE III : LA CO.P.A.F.O. : UNE COOPERATIVE ORIGINALE DE FEMME	31
I: HISTORIQUE	31
II : OBJECTIFS ET ORGANISATION	35
III : STRUCTURES ORGANIQUES DE LA CO.P.A.F.O.	36

1. L'Assemblée Générale	36
2. Le Conseil d'Administration	36
3. La Gérance	37
IV : STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR	37
V : LES INSTITUTIONS D'APPUI A LA CO.P.A.F.O.	38
VI : LES COOPERATRICES ET LES OUTILS DE PRODUCTION	41
1. Les coopératrices	41
2. Les outils de production	41
CHAPITRE IV : LES ACTIVITES DE LA COOPERATIVE	45
I : LES ACTIVITES D'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES	45
II : LES ACTIVITES DE PRODUCTION	47
III : LES ACTIVITES DE COMMERCIALISATION	51
IV : LES ACTIVITES DE GESTION	56
V : LES ACTIVITES D'EDUCATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE	56
VI : LES AUTRES ACTIVITES	56
CONCLUSION PARTIELLE	57
TROISIEME PARTIE :	
IMPACTS ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA CO.P.A.F.O.	58
CHAPTIRE V : LES DIFFERENTS IMPACTS DES ACTIVITES DE LA CO.P.A.F.O	59
I : IMPACTS AU NIVEAU DES COOPERATRICES	59
II : IMPACTS AU NIVEAU DES AUTORITES	63
III : LA CO.P.A.F.O. CONSTITUE-T-ELLE UNE REPONSE POSITIVE AU PROBLEME DE L'EMPLOI FEMININ EN MILIEU URBAIN ?	63

CHAPITRE VI : PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA CO.P.A.F.O.	65
I : AMELIORATION DE LA PRODUCTION	65
II : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT	67
CHAPITRE VII : RECHERCHES DE SOLUTIONS POUR LA PROMOTION DES UNITES DE PRODUCTION ARTISANALE FEMININES EN MILIEU URBAIN	68
I : PRINCIPALES DIFFICULTES DU SECTEUR	68
A. Formation professionnelle	68
B. Organisation et encadrement	69
C. Financement	70
D. Ecoulement de la production	70
E. Institution d'un cadre juridique	70
II : PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	71
A. Amélioration de la formation professionnelle	71
B. Organisation et Encadrement	72
C. Financement	73
D. Ecoulement de la production	73
CONCLUSION PARTIELLE	75
CONCLUSION GENERALE	76
BIBLIOGRAPHIE	77
ANNEXES	78

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	PAGES
TABLEAU I : REPARTITION PROVINCIALE DES ARTISANES EN 1985	15
TABLEAU II : ACTIVITES DES ARTISANES URBAINES AU B.F. EN 1985	17
TABLEAU III: ACTIVITES DES ARTISANES RURALES AU B.F. EN 1985	18
TABLEAU IV: DOMAINES D'INTERVENTION DES DIFFERENTS MINISTERES DANS L'ARTISANAT	28
TABLEAU V: DEPENSES DE LA COFAPO POUR L'ANNEE 1992	46
TABLEAU VI : PRODUCTION DES DIFFERENTS ATELIERS	48
1. Section Teinture	48
2. Section Tissage	48
3. Section Couture - Broderie	49
TABLEAU VII : RECETTES DE LA CO.P.A.F.O. POUR L'ANNEE 1992	51
TABLEAU VIII : RESPONSABILITES DES COOPERATIVES	74

TABLE DES PLANCHES

	PAGES
PLANCHE I : Deux teinturières à l'atelier de teinture	40
PLANCHE II : Outils de production de l'atelier de tissage	43
Photo 1. Metier moderne à tisser à 6 lames	43
Photo 2. Deux tisseuses sur le métier moderne à tisser à 2 lames	43
PLANCHE III : Quelques outils de production de l'atelier couture-broderie	44
PLANCHE IV : Robes produites par la CO.P.A.F.O.	50
PLANCHE V : Le stand de la CO.P.A.F.O. lors de leur exposition au SIAO 92.	52
PLANCHE VI : Pagnes produits par la COPAFO	55
Photo 1. Pagnes tissés	
Photo 2. Pagnes basins	

LISTE DES FIGURES

FIGURE I : Situation des activités artisanales féminines par province tous métiers confondus	16
FIGURE II : Situation des activités artisanales Féminines en milieu urbain	21
FIGURE III : Situation des activités artisanales féminines en milieu rural	22
FIGURE IV : Situation de la COPAFO	34

INTRODUCTION

L'activité artisanale généralement masculine en milieu urbain, s'appuie sur des structures qui ignorent l'artisanat féminin. De nos jours, l'abandon de tabous traditionnels dans certaines activités artisanales réservées aux hommes, a permis d'offrir des possibilités nouvelles d'emplois aux femmes. La vie des femmes urbaines ne se limite plus au foyer conjugal. De nombreuses familles aux revenus modestes constitués par l'apport du chef de ménage sont incapables de faire face à leurs nouveaux besoins: assurer la santé des enfants, leur scolarisation, leur alimentation, leur habillement, etc. En plus de cela, les femmes en milieu urbain ne connaissent pas les mêmes avantages que celles du milieu rural. Si ces dernières peuvent cueillir dans leur propre champ les feuilles et légumes nécessaires pour la préparation du repas et ramasser du bois mort pour la cuisine, celles de la ville doivent acheter condiments, légumes et bois pour leur cuisine quotidienne.

Face à toutes ces contraintes, la nécessité des femmes de la ville de participer à l'entretien de leurs enfants et à l'amélioration des conditions de vie de la famille, les oblige à se mobiliser hors du foyer conjugal, en créant des unités de production artisanales, agro-alimentaires, etc... On rencontre dans la ville de Ouagadougou, un bon nombre de ces unités :

- la C.F.A.M. (Coopérative Féminine pour la Promotion des Arts Ménagers) dont l'activité principale est la fabrication artisanale d'articles de ménage. Elle a comme activités secondaires le tissage, la couture, la broderie ;

- l'Entreprise Godé dont l'activité principale est le tissage ;

- la COPAFO (Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou) dont les principales activités sont le tissage, la couture, la broderie, la teinture ;

- la CFAS (Centre Féminin d'Aliments de Sevrage) dont l'activité principale est la fabrication de la farine "CASONA" destinée à l'alimentation des nourrissons ;

- etc...

Ces activités féminines en milieu urbain jouent un rôle très important dans la vie sociale et économique de la capitale, parce qu'elles répondent aux besoins de consommation d'une large partie de la population aux revenus modestes. Elles procurent également aux femmes des revenus appréciables leur permettant en plus des revenus du mari, d'améliorer les conditions de vie de la famille. Elles contribuent aussi à limiter le taux de chômage féminin en ville.

Dans l'exercice de leurs activités, les femmes rencontrent de nombreuses difficultés : emploi d'outils rudimentaires pour la production, problèmes d'amélioration de la qualité et de la quantité des produits, problèmes de

commercialisation, etc...

Dans le but de promouvoir les activités féminines en milieu urbain, nous proposerons dans notre présente étude, des solutions relatives aux difficultés rencontrées par les femmes.

Nous ferons également des suggestions aux responsables et aux organismes qui interviennent dans le secteur des unités de production féminines car nous constatons de leur part, une absence de coordination de leurs actions, un faible financement et un manque de soutien continu.

Le domaine des activités féminines en milieu urbain étant très vaste, nous nous intéresserons seulement aux coopératives de production artisanales.

Définir l'artisanat, c'est aborder un problème épineux car on rencontre dans la littérature des approches diverses quant à sa définition.

Le dictionnaire de la Géographie le définit comme "une petite entreprise d'élaboration de produits d'usage et de consommation ou de semi-produits livrés directement au consommateur ou à l'industrie (artisanat de sous-traitance), caractérisée par des dimensions (moins de cinq travailleurs, locaux exigus) et ses structures (entreprise familiale, confusion de l'entreprise et de l'établissement, qui est l'atelier souvent associé au domicile de l'artisan)" ⁽¹⁾

Par ailleurs, l'artisanat est un "mode de production spécifique, une combinaison particulière des facteurs de production, caractérisée par une faible intensité du capital et une forte intensité de main-d'oeuvre.

En outre, il regroupe toutes les petites unités de production qui interviennent dans toutes les branches de l'activité économique pour des activités de transformation, des prestations ou de réparation, de service, à l'exclusion des entreprises de bureaux d'affaires et celles qui se limitent à la vente ou à la location des choses achetées à l'état ou dont les prestations ont un caractère spécifiquement intellectuel" ⁽²⁾.

Sur la base de cette dernière définition, les différentes branches du secteur artisanal distinguées lors du recensement général de la population du Burkina Faso en 1985, et qui concerne spécifiquement les femmes sont les suivantes :

- Fileuses de coton
- Tissérandes/tricoteuses
- Dolotières
- Potières
- Teinturières
- Tailleurs
- Coiffeuses
- Tresseuses

⁽¹⁾ Pierre George : Dictionnaire de la Géographie page 25

⁽²⁾ ONAC 1985 Promotion du secteur artisanal

Selon le même recensement, le secteur artisanal occupe plus de 500 000 personnes dont plus de 300 000 sont des femmes.

Notre thème "Les coopératives artisanales féminines à Ouagadougou : cas de la COPAFO s'articulera autour de trois parties :

Ière partie : Généralités sur les activités artisanales féminines en milieu urbain

IIe Partie : La coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou : LA COPAFO

IIIe Partie : Impacts et perspectives d'amélioration de la COPAFO.

Le manque de documentation et de données chiffrées nous a amené à travailler en étroite collaboration avec les responsables et les artisanes de la CO.P.A. FO. La présente étude est le résultat d'une longue enquête menée de Février à Décembre 1992 auprès d'elles. Les analyses et les recommandations sont issues de nos discussions.

PREMIERE PARTIE

**LES ACTIVITES ARTISANALES FEMININES EN
MILIEU URBAIN
PROBLEMATIQUE, IMPORTANCE, ANALYSE**

CHAPITRE I : ROLE ET IMPORTANCE DU SECTEUR ARTISANAL FEMININ

L'artisanat féminin occupe plus 306 783 artisanes inégalement réparties sur l'ensemble des trente provinces du Burkina Faso. Il satisfait les besoins en biens et services de la majorité démunie, il valorise certaines matières premières nationales et joue un rôle appréciable dans le développement économique du pays.

I. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ARTISANES

Pendant longtemps, on n'a pas disposé de données statistiques sur le secteur de l'artisanat ; les premières données datent de 1978 suite à une étude menée par l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONPE) sur le secteur non structuré qui fait ressortir 30 500 artisans.

C'est avec le recensement général de la population de 1985 que l'on a pu disposer de statistiques concernant tous les artisans du Burkina Faso. Ce recensement fait ressortir 528 490 artisans dont 306 783 femmes.

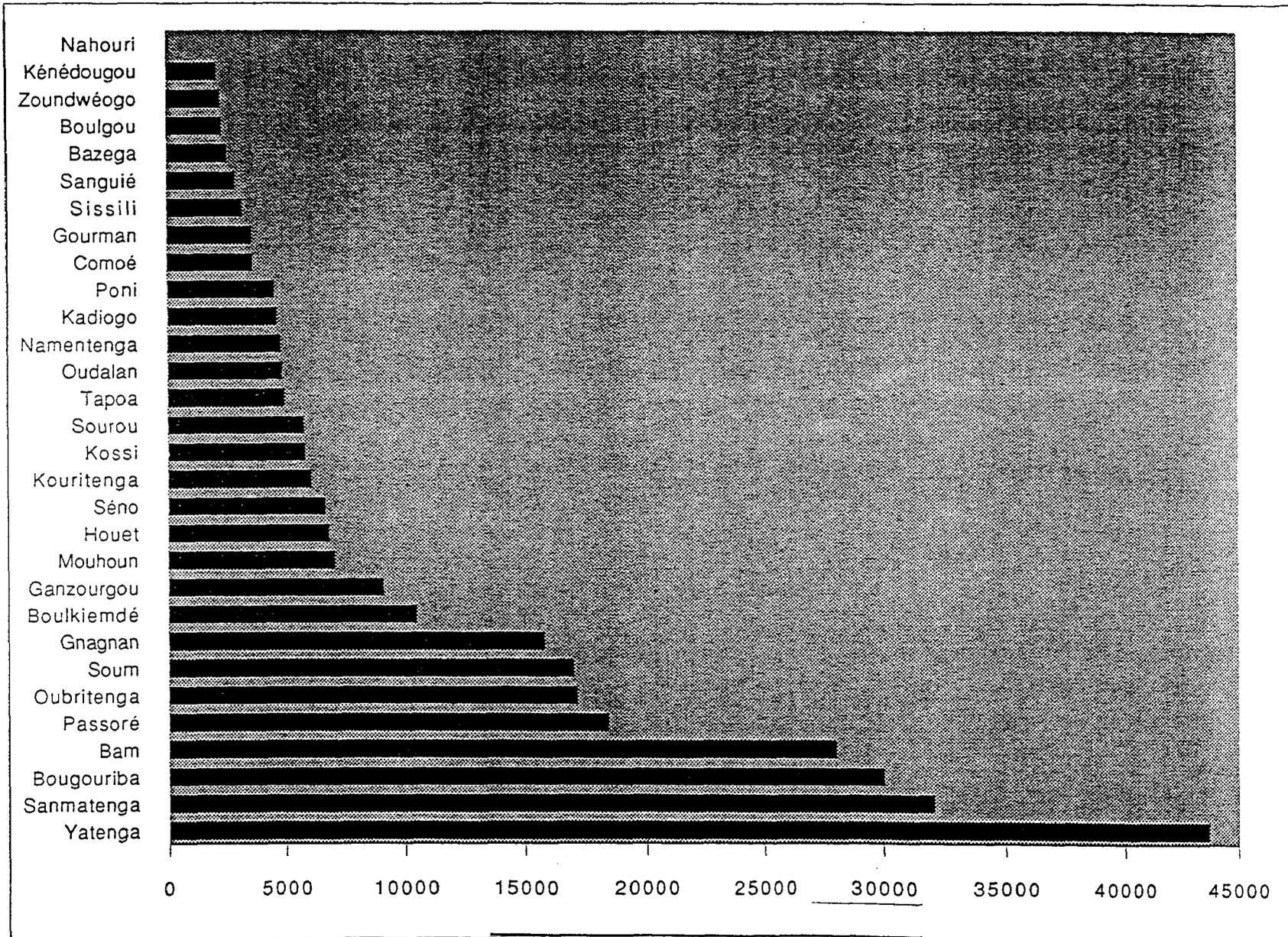
Sur l'ensemble du territoire burkinabè, la répartition de ces artisanes s'établit comme suit :

TABLEAU I: REPARTITION PROVINCIALE DES ARTISANES EN 1985

PROVINCES	EFFECTIFS
BAM	28 062
BAZEGA	2 553
BOUGOURIBA	30 034
BOULGOU	2 348
BOULKIEMDE	10 480
COMOE	3 624
GANZOURGOU	9 125
GNAGNA	15 824
GOURMA	3 561
HOUET	6 830
KADIOGO	4 642
KENEDOUGOU	2 143
KOSSI	5 833
KOURITENGA	6 102
MOUHOUN	7 105
NAHOURI	137
NAMENTENGA	4 189
OUBRITENGA	17 171
UDALAN	4 844
PASSORE	18 447
PONI	4 533
SANGUIE	2 908
SANMATENGA	32 081
SENO	6 669
SISSILI	3 153
SOUM	17 050
SOUROU	5 780
TAPOA	4 965
YATENGA	43 712
ZOUNDWEOGO	2 291
TOTAL	306 783

Source: INSD Recensement Général 1985

FIGURE N° I : SITUATION DES ACTIVITES ARTISANALES FEMININES PAR PROVINCE TOUS METIERS CONFONDUS



Source : Données INSD - Recensement Général 1985
 Graphique réalisé par l'auteur

Il faut cependant noter qu'en 1987, l'ONPE a encore mené une enquête sur le secteur informel dans les cinq principales villes du Burkina : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora, qui fait ressortir pour l'ensemble de ces villes 45 591 artisans.

Au Burkina Faso, les artisanes constituent 58 % du secteur artisanal. Inégalement réparties sur l'ensemble du territoire, elles y mènent des activités diverses.

II LES DIFFERENTES ACTIVITES ARTISANALES DES FEMMES

Jadis, l'artisanat burkinabé était une activité familiale et saisonnière ; de nos jours, il tend à se transformer en une activité à plein temps notamment en milieu urbain où on rencontre une gamme variée de métiers et de services. Les villes disposent d'un tissu économique créant de nouveaux besoins et procurant les revenus nécessaires à l'écoulement des produits artisanaux.

En milieu urbain, l'artisanat regroupe les métiers exercés surtout dans les grandes villes. Les données font ressortir que ces métiers sont concentrés dans les provinces fortement urbanisées. Ce sont des métiers relativement nouveaux découlant de la modernisation du style de vie des villes, les technologies employées sont plutôt modernes.

Les différents types d'activités artisanales exercées dans ce milieu par les femmes sont les suivantes :

TABLEAU II : ACTIVITES DES ARTISANES URBAINES AU BURKINA FASO EN 1985

ACTIVITES	EFFECTIFS
Mécaniciennes réparatrices de petits engins	84
Tailleurs	3 370
Maçonnes / Tacheronnes	198
Menuisiers	129
Toliers / Ferailleurs	52
Coiffeuses / Tresseuses	2 856
Boulangères	45
Electriciennes	12
Réparatrices radio/TV	5
Peintres	16
Bijoutières	104
Plombiers	7
Réparatrices de montres / Horlogères	1
Photographes	4
Tapissières / Matelassières	21
Garagistes	9
TOTAL	6 715

Source: INSD Recensement Général 1985

Les activités artisanales les plus importantes exercées par les femmes se rencontrent surtout dans les provinces à faible taux d'urbanisation; L'artisanat dans ce milieu est dit rural. Les métiers exercés par les femmes sont essentiellement traditionnels.

L'artisanat féminin est présente aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, les activités artisanales occupent près de 98 % de la population artisanale féminine. En milieu urbain, de nombreuses activités rurales survivent :

Filature de coton, tissage, teinture, poterie, préparation de dolo, etc.

L'ensemble de ces activités relevant du secteur non structuré, jouent un rôle de grande importance dans l'équilibre économique des familles et partant de l'ensemble du pays.

TABLEAU III : ACTIVITES DES ARTISANES RURALES AU BURKINA FASO EN 1985

ACTIVITES	EFFECTIFS
Fileuses de coton	172 645
Tissérandes / Tricoteuses	12 205
Dolotières	57 575
Vannières	24 279
Potières	30 133
FORGERONS	1 361
Bouchères	204
Cordonnières / Tanneurs	933
Teinturières	531
Meunières	67
Sculpteurs	105
puisatiers	30
TOTAL	300 068

Source: INSD Recensement Général 1985

III IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DE L'ARTISANAT FEMININ EN MILIEU URBAIN

Il existe en milieu urbain, une gamme variée d'activités artisanales exercées par des femmes qui n'ont pas de qualifications nécessaires pour travailler dans le secteur formel. Ces activités relevant du secteur informel s'intègrent pleinement dans l'économie urbaine parce que près de la moitié des citadins en vivent.

La population urbaine est une grande consommatrice des produits de l'artisanat, malgré l'importance sur le marché de produits du secteur moderne. Compte tenu du niveau de vie peu élevé de la grande majorité des citadins, la présence des artisanes s'avère nécessaire.

Selon MVENG Q.P. Englebert ⁽³⁾ "l'artisanat joue un rôle important dans la vie sociale et économique de la capitale. Il remplit une fonction que nulle autre structure ne pourrait prendre en charge à l'heure présente. Il subvient aux besoins d'une large partie de la population dans l'économie du pays dont il représente l'une des forces vives".

L'artisanat féminin comporte certains atouts comme :

- La production de biens et services couvrant des besoins essentiels. La qualité et les prix correspondent aux réalités économiques, aux habitudes de consommation et aux modes de vie des populations démunies. Par exemple, la fabrication de la farine "misola"⁽⁴⁾ destinée à la nutrition des enfants au cours du sevrage, permet aux mères démunies de limiter leurs dépenses car on sait que les aliments conditionnés pour la nutrition infantile sont des produits industriels importés et onéreux.

- La formation pratique de nombreuses jeunes filles, le transfert de connaissances et de savoir-faire technologique.

- L'évolution des entreprises artisanales du secteur informel vers des petites et moyennes entreprises.

De nos jours, les entreprises artisanales disposent des outils de production assez performants, la technologie employée pour la production des articles s'est améliorée si bien que leur qualité est comparable à celle des produits manufacturés. En effet, la COPAFO produit des pagnes basins de très bonne qualité qui n'envient rien aux autres pagnes basins manufacturés et importés.

Aussi, certains métiers modernes et traditionnels (notamment, la transformation des vivres) s'intègrent plus facilement dans le processus de développement économique. Ils évoluent ainsi vers les petites entreprises de production et de services du secteur formel ou vers des entreprises industrielles.

(3) MVENG Q.P. Englebert : *Le secteur non structuré "moderne" de YAOUNDE 18/05/1982* 193 pages

(4) Misola : Farine faite d'un mélange de céréales riches en protéines et servant à préparer une bouillie. Cette bouillie est recommandée aux enfants pendant le sevrage.

- La création d'emplois par un mode de production à haute intensité de main-d'oeuvre. Les petits métiers de l'artisanat offrent l'avantage de ne pas exiger une qualification de départ très poussée et sont à la portée de la majeure partie des femmes qui sont illettrées et sans emploi. Ils ne nécessitent pas non plus un capital de départ très considérable comme celui des grandes entreprises. De ce point de vue, ce secteur trop souvent qualifié "d'attardé" s'adapte bien à la situation générale de l'emploi qui caractérise l'ensemble des pays du Tiers-Monde en général et au Burkina Faso en particulier, car il est incontestable que l'artisanat féminin contribue à diminuer le nombre des sans-emploi dans les villes du Burkina, surtout quand on sait que l'Etat et les entreprises privées ne peuvent absorber la masse des chômeuses.

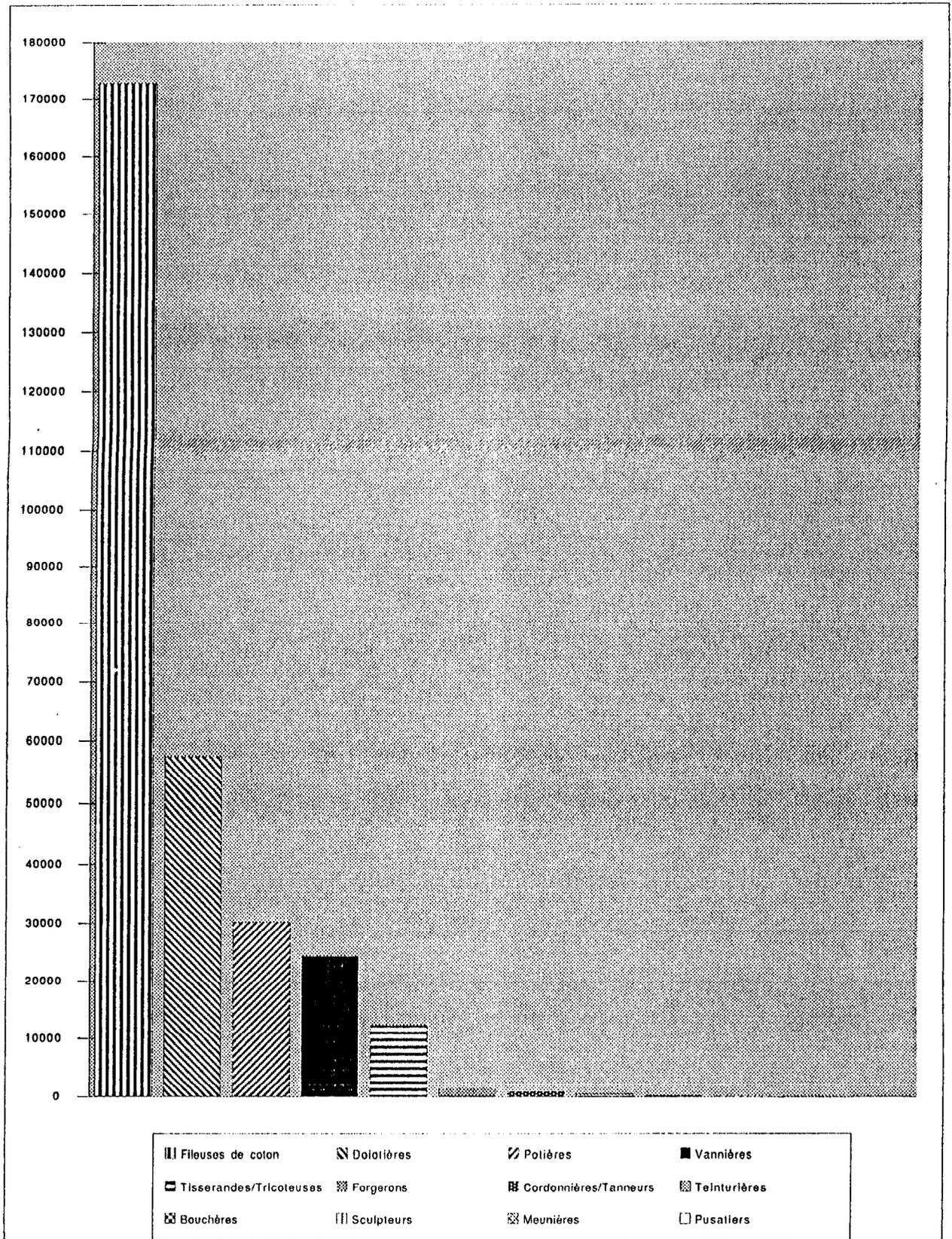
- La réduction des importations par des productions artisanales de substitution et l'augmentation des exportations des produits artisanaux. Certaines activités artisanales (filature, teinture, tissage) peuvent permettre de limiter l'importation des textiles, ouvrant ainsi des débouchés pour les fileuses travaillant à la maison et la mise en place de petites entreprises artisanales. Aussi, les objets d'art (produits issus de la filière coton, canaris, cuires et peaux, batiks, etc) destinés aux touristes et à l'exportation constituent des recettes importantes pour l'Etat.

- La moindre dépendance de l'importation des technologies et de savoir-faire étrangers, et la mise en valeur des matières premières locales. L'artisanat féminin est un secteur qui n'a pas besoin de machines de très haute technologie. Il n'a également pas besoin de grands ingénieurs ou techniciens de l'étranger pour la maintenance des machines. Le secteur de l'artisanat féminin ne nécessite pas souvent l'importation des matières premières comme les grandes industries. Il se suffit à lui-même à travers les outils, les instruments locaux. Grâce à ce secteur, on assiste à une augmentation de la transformation des ressources naturelles disponibles dans le pays.

- La conservation du patrimoine culturel. L'artisanat féminin permet de sauvegarder le patrimoine et les traditions, de satisfaire des besoins esthétiques, de vulgariser l'usage du produit artisanal en tant qu'élément véhiculant l'authenticité culturelle.

- Enfin, l'artisanat féminin procure aux femmes des revenus appréciables leur permettant d'améliorer leur condition de vie.

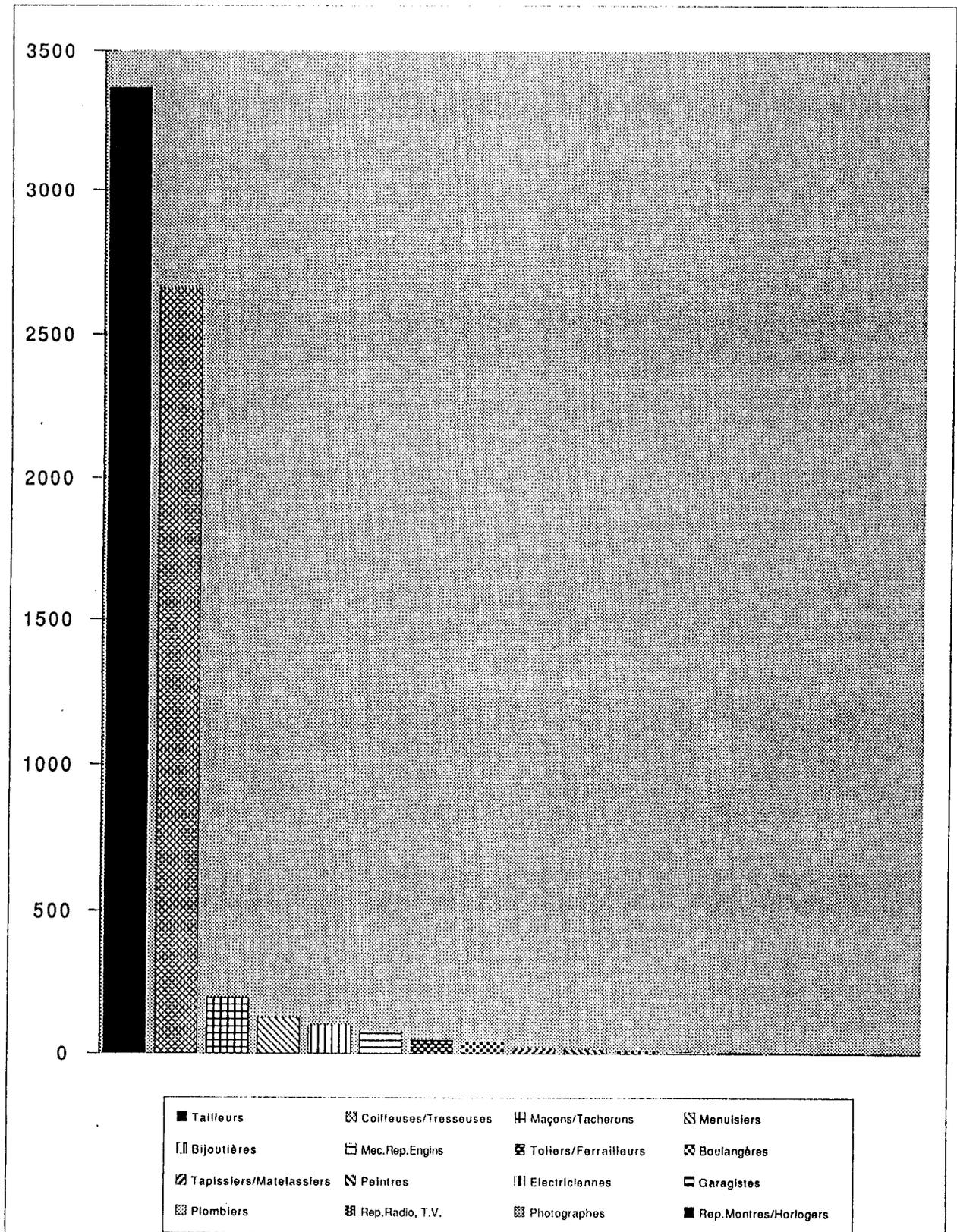
FIGURE n° II SITUATION DES ACTIVITES ARTISANALES FEMININES PAR METIER EN MILIEU RURAL



Source : INSD. Recensement Général 1985

Graphique réalisé par l'auteur

FIGURE 11 SITUATION DES ACTIVITES ARTISANALES FEMININES PAR METIER EN MILIEU URBAIN



Source : INSD. Recensement Général '935

Graphique réalisé par l'auteur

IV. UNITES DE PRODUCTION ARTISANALES ET PETITES INDUSTRIES

On dénombre au Burkina Faso, 390 597 entreprises artisanales. Les trois métiers comportant le plus d'entreprises artisanales sont :

- Fileuses de coton : 117 000 entreprises artisanales
- Tisserands / Tricoteuses : 63 000 " "
- Tailleurs : 16 000 entreprises artisanales

Le secteur des entreprises artisanales se caractérise par la faiblesse des investissements alors que la plus grosse part des investissements reviennent aux petites et grandes industries qui ne fournissent pas les rendements escomptés. Les entreprises artisanales ne profitent pas des mêmes avantages que les industries. Les industries sont favorisées pour des raisons politiques. Par exemple, la structure tarifaire favorise suivant les importations d'équipements à fort coefficient de capital et par contre frappe les importations de marchandises intéressant le secteur artisanal en les considérant comme biens de consommation. C'est ainsi que la machine à coudre est considérée comme bien de consommation sans tenir compte du fait qu'elle constitue le capital fixe du secteur de l'habillement.

Les avantages fiscaux réservés aux entreprises industrielles pouvant effectuer des investissements assez importants, constituent des actions ayant directement ou non des conséquences négatives sur le secteur artisanal. On aurait ainsi l'impression que l'artisanat est considéré comme un secteur non rentable et qu'une concentration sur le secteur artisanal est un frein au développement industriel.

Dans un pays comme le Burkina Faso, caractérisé par un marché assez étroit qui ne permet pas parfois aux unités industrielles d'exploiter leurs capacités de production de façon rentable, la production artisanale peut, dans certains cas, revêtir des avantages importants pour l'économie nationale par rapport à l'industrie.

Tous ces nombreux désavantages ne permettent pas aux métiers du secteur artisanal de s'intégrer facilement au processus de développement, leur évolution vers les petites entreprises de production ou de service du secteur formel ou vers des entreprises industrielles reste limitée.

L'artisanat est l'un des secteurs les plus appropriés pour l'édification d'une économie nationale au Burkina Faso. Cependant, il n'a pas encore apporté à l'économie nationale toutes ses possibilités parce que des difficultés de plusieurs ordres l'empêchent de se réaliser pleinement.

Pour permettre un véritable essor de l'artisanat, de nombreux ministères et organismes interviennent dans le secteur.

CHAPITRE II : LES STRUCTURES MISES EN PLACE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT FEMININ.

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur de l'artisanat, plus particulièrement celui de l'artisanat féminin. Nous avons mené des enquêtes de mai à Juin 1992 auprès de quelques ministères et Organisations Non Gouvernementales qui apportent un soutien indéfectible à ce secteur.

Cependant, il faut noter que leurs actions ne sont pas coordonnées, ce qui fait que le secteur artisanal féminin ne connaît pas jusqu'à présent un épanouissement véritable.

I - LES INTERVENANTS

1) La Direction de l'Artisanat

Créée en 1986 au sein du ministère de la promotion économique, cette direction répond à deux sous-cis :

- Valoriser les différentes activités artisanales
- satisfaire les recommandations maintes fois formulées par les différents intervenants dans le secteur artisanal, donc créer une structure de coordination.

Les tâches assignées à la Direction de l'Artisanat sont les suivantes :

- définir la politique nationale de promotion de l'artisanat et d'adapter la réglementation existante aux réalités de l'artisanat burkinabé
- entreprendre toute étude tendant à développer le secteur et dégager les possibilités d'investissements et de promotion du secteur
- harmoniser la politique de promotion de l'artisanat et autres politiques sectorielles.

A cet effet, en Mai 1990, un plan directeur pour la promotion de l'artisanat a été adopté. Cette stratégie, élaborée par une commission interministérielle qui regroupe les différents ministères et institutions concernés, vise les objectifs suivants :

- l'amélioration de la compétitivité de la production
- l'organisation efficiente du secteur
- l'amélioration de la qualification professionnelle
- la connaissance des potentialités du secteur artisanal
- l'établissement de la concertation entre les différents intervenants.

2) Le Centre National de perfectionnement des Artisans Ruraux (CNPARG)

Il est l'un des trois services de l'Office National de la Promotion de l'Emploi intervenant dans le secteur. Les deux autres étant le Centre de Perfectionnement des Artisans Urbains (CPAU) et le Projet Artisanal Féminin.

La stratégie utilisée par le CNPARG se traduit dans les objectifs suivants :

- le développement de la culture attelée par la fabrication et l'entretien de tout matériel de culture.

- l'introduction et l'entretien d'outils et d'instruments agricoles perfectionnés afin de résoudre les difficultés d'une trop brève période de culture
- la construction et l'entretien des infrastructures rurales
- l'accroissement des revenus des exploitants agricoles et des artisans par l'amélioration des techniques de production
- la mise à profit de l'augmentation de ces revenus pour l'augmentation de ces revenus pour l'amélioration de l'habitat, de l'équipement domestique et du niveau de vie en général.

Les corps de métiers visés étaient surtout la forge, la menuiserie et trois branches de maçonnerie (bâtiments, puisatiers et briquetiers), le métier de mécanicien-cyclomoteur est ajouté en 1974 et en 1975 celui de l'artisanat féminin.

Le CNPAR agit sur la base de l'interaction de trois activités : la formation, le suivi et la production.

3) Le Centre de Perfectionnement des Artisans Urbains (CPAU)

Créé en 1974. Ce centre dépend de l'ONPE, est financé et dirigé par les volontaires allemands. Ses objectifs sont les suivants :

- Formation et recyclage des artisans
- Amélioration de la situation économique des artisans du secteur non structuré urbain
- Démonstration des outils et machines
- Démonstration d'un mode de travail économique et d'une technologie adaptée.
- Accroissement de la qualité des produits et des services
- Organisation de la production
- Développement de l'initiative
- Prêts et location des outils, des machines et appareils spéciaux.

A long terme, le centre a pour objectifs, l'auto-financement et l'encouragement des artisans à se regrouper en coopératives.

4) L'Office National du Commerce Extérieur (ONAC)

L'ONAC organise des missions commerciales, des négociations, des recherches, et sélectionne des produits agro-industriels et artisanaux exportables. Il organise également des exposition-ventes de produits artisanaux et participe aux foires nationales, sous-régionales et internationales.

5) Les centres de formation

Il en existe un bon nombre disséminés sur tout le territoire national. La plupart d'entre eux sont tenus par des confessions religieuses et les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

La formation dispensée dans les centres féminins a trait à la couture, à la broderie, au tissage, etc...

Les principaux centres de formation sont les suivants :

- Le Centre Féminin des Handicapés de Ouagadougou à Cissin (poterie-céramique)
- Office de Développement des Eglises de Ouagadougou (couture, broderie).

Quant aux ONG, elles sont au nombre d'une vingtaine intervenant dans l'artisanat féminin et organisées autour :

- des différentes missions religieuses avec des activités importantes couvrant tout le territoire national,
- de l'institut technologique DELLO (Ouagadougou)
- de l'Association pour le Développement de la Région de Kaya (ADRK)
- des six - S (yatenga et autres provinces)
- de l'Association pour la productivité (Fada N' gourma)
- de PRODIA (Ouagadougou)
- de la société de Développement International Des Jardins (Ouagadougou)
- etc...

Ces différentes ONG interviennent dans l'octroi des crédits aux artisanes, dans la formation / perfectionnement en matière de tissage, de teinture, etc... Elles essaient également de trouver des débouchés aux produits finis des artisanes. Pour le moment, il est difficile d'avoir des informations exhaustives sur leurs activités (compte tenu qu'elles ne sont pas dans le circuit administratif traditionnel) néanmoins, lors du séminaire organisé conjointement par le Bureau de Suivi des ONG (BSONG), le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) et la Direction de l'Artisanat, elles ont montré leur disponibilité à travailler avec la Direction de l'Artisanat et à s'efforcer à rendre leurs programmes d'intervention conformes aux objectifs visés par les pouvoirs publics.

II- ANALYSE DES INTERVENTIONS

De multiples actions en faveur des artisanes sont menées par une multitude d'intervenants. (cf tableau N°IV page 28).

Les enquêtes réalisées de mai à juin 1992 nous ont permis de constater une absence de coordination aussi bien de la part des administrateurs que des donateurs, entraînant ainsi une dispersion des forces et des moyens. Beaucoup d'actions perdent leur efficacité parce qu'au préalable des études approfondies n'ont pas été faites sur leur portée et leurs implications.

A travers les activités menées par les différents organismes et les ministères, on constate un chevauchement des actions, une concentration des efforts sur certains métiers, un non partage des expériences vécues, malgré l'existence de la Commission

Interministérielle sur la Promotion de l'Artisanat (CIPPA) qui est un cadre de concertation et de coordination.

Selon les responsables de certains ministères et organismes, les causes de cette mauvaise organisation sont surtout dues :

- A l'inorganisation même au sein du secteur artisanal. Les activités artisanales sont exercées de façon provisoire. En ville comme en campagne, l'artisan exerce souvent plusieurs métiers à la fois.

Selon ses moyens, sa disponibilité ou la saison, elle est soit commerçante, soit cultivatrice ou artisanne, l'esprit étant de procurer en tout temps des revenus supplémentaires. Cette situation est défavorable à toute tentative d'organisation.

- L'existence de "conflits d'intérêts" entre les intervenants. Chacun veut faire "son" projet même si cela ne relève pas de ses attributions, même si un autre intervenant mène des activités semblables (cas, par exemple, des activités rémunératrices) où plusieurs intervenants peuvent mener à la fois des actions visant à l'amélioration de la formation, de la production, de la commercialisation des produits d'une même coopérative).

- L'inexistence d'une structure de concertation entre les intervenants permettant une coordination des activités et l'assurance de la poursuite d'un même objectif de développement du secteur.

Il serait donc avantageux que les activités de promotion soient réparties de manière objective et adéquate afin de maximiser leur efficacité. Il faudrait délimiter les champs d'actions des intervenants tout en sensibilisant les artisanes à l'auto-organisation.

TABLEAU IV : DOMAINE D'INTERVENTION DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES DANS L'ARTISANAT

MINISTÈRES	DOMAINE D'INTERVENTION						
	CREDIT	FISCA LITB	PRO- DUC- TION	PRD	ORGANISA- TION ET REGLÈMEN- TATION	FORATION ET PERFECTION- NEMENT	COMMERCE ET APPROVI- SIONNE- MENT
Travail, Sécurité Sociale et de la Fonction Publique - CNPAR - CPAU - Projet Féminin - SACS - APICOMA	X		X X		X X	X X X	X X
Secrétariat d'Etat Action Sociale			X		X	X	X
Commerce et approvisionnement du peuple - ONAC - CCIA	X			X	X	X	X X
Enseignement Secondaire, Supérieur et Recherche Scientifique - IBE - CEKASSOL - DEST			X X			X X	X X
ACTION COOPERATIVE					X	X	
EAU						X	
Agriculture - CNEA			X				X
Environnement et Tourisme							X
Information et culture			X			X	X
Sport - Coopératives tissuses - Coopératives honnelliers			X X		X X	X	X X
Justice						X	
Finances	X	X					
Promotion Economique					X		

Source : Direction de l'artisanat Mai 1990

CONCLUSION PARTIELLE

L'artisanat est effectivement l'un des secteurs les plus appropriés pour l'édification d'une économie nationale : selon le recensement de la population de 1985, il est pourvoyeur d'emplois car il occupe plus de 500 000 personnes dont 94 000 au titre d'activité principale, il satisfait les besoins en biens et en services de la majorité démunie, il valorise certaines matières premières nationales et on estime qu'il participe pour plus de 20 % au Produit Intérieur Brut.

Cependant, plusieurs obstacles d'ordre humains et psychologiques, d'ordre technique, économique, organisationnel ont mis ce secteur dans une situation de blocage et de stagnation.

Les différents régimes qui se sont succédés ont souvent mis l'accent sur l'agriculture et l'élevage. Malgré les structures mises en place, on constatait un laisser-aller, un manque d'organisation, de suivi des artisans, et plus particulièrement des artisanes.

Mais depuis Août 1983, avec l'avènement de la Révolution, l'une des tâches primordiales assignées à ce secteur, est de favoriser l'initiative et l'esprit créateur des femmes. Grâce à l'encouragement du gouvernement, des associations féminines initiées par des femmes urbaines instruites et des organisations impulsées et/ou encadrées par des animatrices des différents ministères ont vu jour et ont toutes pour objectif une amélioration des conditions de vie des femmes à travers des activités économiques. Parmi ces associations, on rencontre les coopératives ou précoopératives féminines de production artisanales, dont la COPAFO, qui fera l'objet de la deuxième partie de cette étude.

DEUXIEME PARTIE

**LA COOPERATIVE DE PRODUCTION
ARTISANALE DES FEMMES DE OUAGADOUGOU :
LA CO. P. A. F. O.**

CHAPITRE III : LA CO.P.A.F.O. : UNE COOPERATIVE ORIGINALE DE FEMMES

La Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou est l'expression du refus des femmes d'être des laissées-pour-compte, d'être désœuvrées et de limiter leurs activités au foyer conjugal. La CO.P.A.F.O. regroupe ces femmes analphabètes ou peu scolarisées à briser le spectre du chômage féminin, en entrant dans le cercle de la production.

Créée il y a plus de huit ans, la CO.P.A.F.O. est considérée aujourd'hui comme l'une des plus grandes coopératives artisanales féminines de la ville de Ouagadougou.

Comment a pris naissance cette coopérative pour avoir aujourd'hui une telle ampleur ? Nos enquêtes qui se sont déroulées de Février à Décembre 1992 ont permis d'obtenir les renseignements suivants :

I HISTORIQUE

Dans les centres de promotion sociale, les femmes, pour la très grande majorité analphabètes, reçoivent une éducation dans le cadre d'un programme maternel et infantile. Parallèlement à cela, elles se forment en couture, en broderie, en tissage, etc...

Cette formation qui dure deux à trois ans a pour but d'offrir aux femmes à leur sortie, un emploi sur le marché du travail.

Dans la réalité, cela n'est pas le cas. A leur sortie, les femmes sont confrontées au problème de chômage, d'isolement, de pauvreté et ne peuvent pas se procurer une machine à coudre ou un métier à tisser. De ce fait, elles perdent toutes les notions acquises au cours de leur formation.

C'est donc suite à l'analyse des problèmes rencontrés par les femmes qui ont fréquenté les centres sociaux que cette idée de coopérative a pris naissance.

Les femmes, à la fin de leur formation qui a duré trois (3) ans, ont eu l'initiative de faire des cotisations dans le but de créer une coopérative.

Elles étaient au nombre de cinquante (50) et ont cotisé 2 500 F CFA chacune. Ces cotisations étaient insuffisantes car il leur manquait des fonds pour réaliser des investissements nécessaires dans les immobilisations, l'équipement et l'outillage. Il leur fallait rechercher alors, un financement pour l'acquisition des machines à coudre, des métiers à tisser, des fils, des tissus, etc... et aussi un financement pour la construction d'une Boutique de vente.

Des demandes de financement ont alors été envoyées à plusieurs organismes, à savoir l'Ambassade du Canada à Ouagadougou, l'Union des Producteurs Agricoles du Québec, la Société de Développement International Des Jardins (S.D.I.D).

Dans leurs démarches, les femmes ont été appuyées par la Direction Provinciale d'Action Sociale en Juin 1982 et par une Organisation Non Gouvernementale (ONG)

canadienne, le SUCO.⁽⁵⁾

Au départ, la collaboration entre la Direction Provinciale de l'Action Sociale, visait surtout un projet de coopérative de couture pour les femmes.

C'est ainsi qu'est arrivée une animatrice canadienne du nom de Louise Camire CHAMPAGNE pour la mise sur pied de cette coopérative de couture.

Cette animatrice canadienne, en voulant vérifier si ce projet de coopérative de couture répondait aux besoins des femmes, s'est rendue compte qu'elles désiraient s'organiser en vue d'améliorer leur condition de vie mais ignoraient totalement les démarches à faire pour atteindre ce but. A chaque fois que l'animatrice canadienne leur parlait de l'idée de coopérative de couture, les femmes lui répondaient : " Il n'y a pas que la couture, il y a le tissage, la teinture, l'élevage, les cultures maraîchères, les champs collectifs".

Ainsi, en accord avec la Direction Provinciale d'Action Sociale, la décision a été prise d'étendre ce projet à une coopérative de production artisanale et d'impliquer cinq (5) centres sociaux au lieu d'un seul. Les cinq (5) centres sociaux choisis pour le démarrage du projet étaient les suivants:

- le centre de Bilbalogho pour son atelier de tissage et broderie,
- le centre de Cissin pour son atelier de crochetage,
- le centre de Dapoya pour son atelier de couture,
- le centre de Tanghin-Barrage pour son atelier de teinture,
- le centre de Tanghin-Dassouri pour son atelier de vannerie.

En juin 1983, il y a eu la mise sur pied d'un comité provisoire qui avait pour tâche essentielle :

- la recherche d'un financement pour l'équipement des ateliers de production,
- l'organisation de la formation et de l'assistance au travail pour les futurs membres de la coopérative ,
- l'élaboration du statut et règlement intérieur.

Ainsi, les femmes ont bénéficié d'une aide de la S.D.I.D. visant à améliorer les conditions socio-économiques de la femme burkinabè. Cette aide leur a permis de s'équiper en matériels et outils et de se construire également une boutique de vente au centre-ville.

Des sessions ont été organisées par le Service de la Promotion des Organisations Coopératives (S.P.O.C.) en vue de former les femmes à l'esprit coopératif et de leur faire comprendre les principes coopératifs de base.

La sensibilisation, la mobilisation, la formation des coopératrices ont duré vingt mois. Cette forme d'organisation a permis aux coopératrices de faire face à leur situation de femmes désœuvrées, démunies et de se prendre en main pour tenter de changer cette situation.

(5) S.U.C.O. Service Univesitaire d'Outre-Mer

L'assemblée constitutive a eu lieu le 4/10/1984 et le 8/10/1984, la demande d'agrément de cette organisation en qualité de coopérative sous sigle de CO.P.A.F.O. a été faite au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. L'agrément a été accordé le 31/12/1984.

La coopérative a commencé à fonctionner véritablement en février 1985 avec l'inauguration de la boutique de vente.

Au départ, la coopérative était composée de cinq centres sociaux de production dispersés sur l'ensemble de la province du Kadiogo. Après quelques mois de fonctionnement, l'atelier de vannerie de Tanghin Dassouri a rencontré des problèmes du fait de la non rentabilité de cette production et a donc changé d'activité. Les femmes qui étaient dans ce centre pratiquent aujourd'hui des cultures maraîchères. Ce centre est devenu une coopérative de production maraîchère.

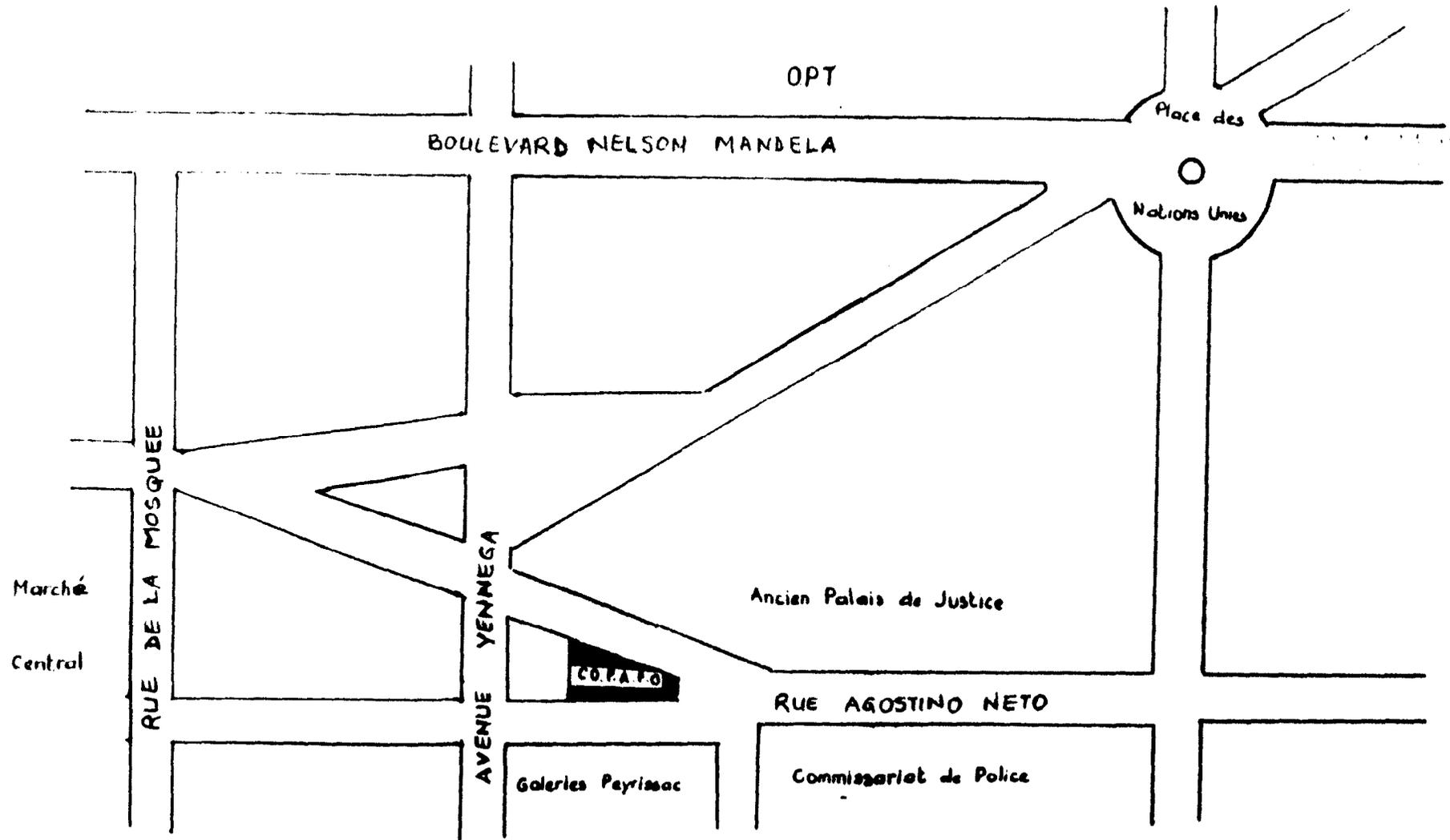
Aujourd'hui, la coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou ne compte plus que trois grands centres ou ateliers qui sont :

- l'atelier de couture et broderie
- l'atelier de tissage
- l'atelier de teinture

Tous ces ateliers sont réunis dans un grand local qui est le siège de la coopérative, où se trouve également la boutique de vente.

Ce local, construit en 1988, est situé sur le terrain triangulaire, entre les Galeries Peyrissac, le commissariat de police et l'ancien Palais de Justice de Ouagadougou. (Voir figure page 34)

FIGURE IV: SITUATION DE LA CO.P.A.F.O



II. OBJECTIFS ET ORGANISATION

1. Objectifs

La CO.P.A.F.O. a comme principal objectif, l'amélioration des conditions socio-économiques de la femme burkinabé en assurant pour ses membres les services suivants :

- 1) Approvisionnement en équipement et matériel de base,
- 2) Organisation de la production,
- 3) Formation à de nouvelles techniques de production,
- 4) L'organisation de la commercialisation,
- 5) L'écoulement des produits,
- 6) La formation permanente et suivie des coopérantrices,
- 7) L'apprentissage à travailler en groupe et à se prendre en main.
- 8) Le soutien de toute action de production de la femme dans la zone d'action de la coopérative pour l'amélioration de leur condition de vie ou de travail,
- 9) La construction de toute entreprise permettant d'augmenter les capacités de production de la coopérative et l'achat de tout matériel, machines et produits à cet effet,
- 10) L'organisation et la mise en marche des travaux d'intérêts collectifs tels : Session d'alphabétisation, séminaire de formation, exposition-vente, kermesse, etc... nécessaires au bon fonctionnement de la coopérative.
- 11) L'obtention par l'intermédiaire des organismes bancaires ou autres institutions financières, de crédits individuels ou collectifs pour les membres de la coopérative.

2. ORGANISATION

Au moment de notre passage en Février 1992 la Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou regroupait une trentaine d'artisans.

La CO.P.A.F.O. possède trois grands ateliers de production : chaque atelier de production élit un "Bureau de Direction" qui comprend une présidente, une secrétaire, une trésorière et un commissaire aux comptes.

Chacun des ateliers de production est géré de façon autonome pour l'organisation de la production, de la détermination du prix de vente, ainsi pour le pourcentage revenant aux femmes productrices.

La production de chaque atelier est ensuite acheminée à la boutique de vente de la coopérative. Cette boutique située au sein même de la coopérative se charge de l'écoulement des produits, des commandes à acheminer vers chaque atelier, de la gestion des revenus de ventes.

Tous les membres de la CO.P.A.F.O. sont partenaires égales de l'Entreprise.

Elles sont autonomes sur le plan organisationnel et décisionnel. Leur entreprise reflète leur dynamisme et leur créativité.

III STRUCTURES ORGANIQUES DE LA COPAFO

Pour atteindre les objectifs que les coopératrices se sont fixées, différents organes ont été mis en place.

1) L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou. Elle décide d'une manière générale sur la gestion et l'administration de la coopérative, l'application et l'interprétation des statuts.

L'Assemblée Générale a les droits suivants :

- Adopter et modifier les statuts et règlements intérieurs,
- Nommer et révoquer les Administrateurs et la Commission de contrôle ;
- Conférer au Conseil d'Administration les autorisations de gestion nécessaire pour le bon fonctionnement ;
- Approuver le compte d'exploitation, le bilan et le rapport de gestion ;
- Décider le cas échéant de la dissolution, de la mise en liquidation, de la fusion ou de l'affiliation de la coopérative ;
- Statuer sur toutes les décisions qui lui sont réservées par l'ordonnance.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Elle peut être convoquée extraordinairement par le Conseil d'Administration au cours du trimestre qui suit la clôture de l'exercice, au siège ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration.

2) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe d'exécution de la COPAFO. Il est chargé de l'administration générale de la coopérative dont il assure le bon fonctionnement. Il fait des propositions à l'Assemblée Générale, en prépare l'ordre du jour et procède à la convocation.

Le Conseil d'Administration jouit d'une autorité qui lui est déléguée par l'Assemblée Générale, pour assurer la direction du programme de l'organisation.

Il se réunit tous les troisièmes jeudis du mois et chaque fois que les intérêts de la coopérative l'exigent. Il est composé de deux membres de chaque atelier. Il regroupe huit femmes dont quatre lettrées et quatre autres analphabètes. Les réunions se déroulent en langue mooré.

Les huit femmes ont reçu un séminaire de formation spécifique au fonctionnement d'un Conseil d'Administration, c'est-à-dire, apprendre à faire un ordre

du jour, animer une réunion, analyser un problème dans son ensemble, etc... Sur ce plan, nous pouvons dire que toutes les femmes sont très dynamiques.

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont :

- Observer les dispositions de l'ordonnance ainsi que les statuts de la coopérative et assurer leur application ;
- Tenir les comptes précis et exacts ainsi qu'un relevé fidèle de l'actif et du passif de la coopérative ;
- Présenter à l'Assemblée Générale annuelle, un rapport de gestion ainsi que des comptes annuels dûment contrôlés par un service externe.
- Prendre toute mesure nécessaire pour la sauvegarde des fonds, avoirs, stocks et biens de la coopérative,
- Tenir les adhérents périodiquement informés des affaires de la coopérative,
- Appliquer toute décision de l'Assemblée Générale et toute recommandations des rapports d'inspection ou de contrôle de l'ex-Direction de l'Action Coopérative, devenue de nos jours SPOC (Service pour la Promotion et l'Organisation des Coopératives).

3) La Gérance

La boutique de vente est tenue par deux gérantes nommées par le Conseil d'Administration. Ces deux gérantes ont pour fonction :

- D'organiser la mise en marché des produits de la coopérative,
- D'assurer une belle présentation de ces produits,
- De tenir un inventaire très précis de ce que chaque atelier apporte à la boutique, ainsi qu'un inventaire des articles vendus quotidiennement et mensuellement pour chaque atelier,
- De redistribuer les revenus des ventes aux différents ateliers à la fin du mois,
- De s'assurer qu'il y a toujours suffisamment de stocks de matières premières,
- De prendre les commandes des clients et les acheminer vers les ateliers de production,
- Enfin, elles doivent travailler en étroite collaboration avec tous les ateliers de production pour tout ce qui concerne la gestion, la mise en marché et l'écoulement des produits.

IV. STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR

Pour le statut et le règlement intérieur, un comité provisoire de quatre femmes a été formé pour préparer un document de base.

Concernant le statut, des réunions ont été organisées dans le but d'expliquer aux femmes les différents chapitres et articles qui le composent : les objectifs de la coopérative, les droits et les obligations des coopératrices, l'organisation et la gestion

de la coopérative, etc...

Quant au règlement intérieur, il régit la Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou et détermine les modalités de fonctionnement. Le règlement intérieur ne peut en aucun cas être contraire au statut. Il permet aux coopératrices de mieux s'organiser (faciliter les rapports entre elles afin de tirer profit de leur effort de collaboration). Le règlement intérieur définit le cadre dans lequel sera organisé le travail au sein de la coopérative et les sanctions à prendre en cas d'infraction.

A travers l'étude sur les structures organiques de la COPAFO, nous pouvons dire que les coopératrices font montre d'une très bonne organisation, laquelle ne saurait être dynamique sans l'aide de la SDID, de l'Etat par l'intermédiaire du SPOC, du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne, du Ministère de l'Action Sociale.

V. LES INSTITUTIONS D'APPUI A LA COPAFO

L'Etat a apporté une importante aide à la COPAFO. Grâce à cet apport, la coopérative est devenue aujourd'hui l'une des plus grandes au Burkina Faso, sur le plan de l'organisation et de la production.

Les différents ministères qui appuient la COPAFO sont les suivants :

- Le ministère de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale à travers ses Centres de Promotion Sociale, dont la constante collaboration avec les coopératrices a permis leur formation en production artisanale.

- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, le Ministère des Ressources Financières et le Ministère de l'Essor Familial qui, après de longues et difficiles démarches ont réussi à octroyer gratuitement un terrain à la COPAFO, dans la zone commerciale et ont aidé les coopératrices à y installer leur siège.

- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers la Direction de l'Action Coopérative, a apporté sa contribution par la formation en technique de gestion et en organisation coopérative. Cette direction de l'action coopérative a organisé plusieurs sessions de formations spécifiques aux coopératrices de la COPAFO, lesquelles formations répondaient à plusieurs objectifs, à savoir :

- La conscientisation des femmes par rapport à leur situation et à l'importance de se regrouper et de s'organiser pour améliorer cette situation socio-économique.

- La formation des femmes aux techniques d'animation et de conduite de réunion. (Bilans, décisions, droits et intérêts).

- La compréhension de l'importance d'une gestion saine, d'un contrôle rigoureux, d'une comptabilité accessible aux membres, comptabilité qui doit servir pour prendre des décisions, pour orienter la coopérative, la rentabiliser.

- Apprendre aux membres du Conseil d'Administration comment fonctionner de façon efficace en groupe, comment prendre des décisions, rédiger des procès verbaux, planifier des activités, etc...

En plus de l'Etat, certains organismes ont apporté leur soutien à la COPAFO. Il s'agit principalement de la SDID.

Comme nous l'avons déjà dit dans l'historique de la COPAFO, c'est la SDID qui a assuré le financement de la boutique de vente et des matériels et équipements de base.

La SDID a offert 13 000 000 de francs CFA aux coopératrices pour la construction de leur siège.

En collaboration avec l'ex-Direction de l'Action Coopérative, la SDID a versé à cette Direction, une somme de 720 000 F CFA pour assurer l'encadrement des femmes de juin 1985 à juin 1986. Cette somme servait à couvrir les indemnités pour les formateurs, les déplacements (frais d'essence), les frais de formation, etc...

L'objectif de cette collaboration est bien sûr d'assurer "l'autonomie maximale" des femmes de la COPAFO sur tous les plans : organisation de la production, commercialisation, publicité, gestion des ateliers, de la boutique de vente, etc...

La SDID a continué d'apporter son aide à la COPAFO jusqu'en 1991 avant de la suspendre.

PLANCHE I



Deux teinturières à l'atelier de teinture

VI. LES COOPERATRICES ET LES OUTILS DE PRODUCTION

1. Les coopératrices

Notre enquête nous a permis de dénombrer 29 membre à la CO.PA.FO. , toutes burkinabè et issues de la province du Kadiogo; Leur répartition par atelier de production est la suivante :

- Atelier de Tissage : 11 femmes
- Atelier de couture-broderie : 8 femmes
- Atelier de teinture : 10 femmes

Elles sont âgées de 21 à 52 ans. Vingt six (26) d'entre elles sont mariées. La moyenne d'enfants par membre est de 2. Elles sont toutes issues de foyers où les revenus mensuels du mari n'arrivent pas à couvrir les besoins de la famille.

Le niveau de scolarisation est modeste, sur les 29 femmes, il y a 14 scolarisées et 15 analphabètes, donc un taux d'alphabétisation de 48 %.

Nous tenons ici à faire une remarque particulière quant aux femmes scolarisées. Elles ont généralement le niveau des cours moyens du cycle primaire et ont cessé de fréquenter l'école depuis une dizaine d'années environ. Ces longues années sans aucune pratique ont entraîné une forte déperdition de leurs capacités à lire, à écrire et à compter.

L'aptitude à calculer des pourcentages, faire une comptabilité, créer des fiches d'inventaire, etc... est pratiquement nulle et il a fallu une longue période d'apprentissage pour les notions les plus simples.

Il faut cependant noter que malgré ce handicap, toutes les femmes de la coopérative sont très dynamiques dans les différents ateliers de production, grâce aux sessions de formation dispensées par les formateurs du SPOC

2. Les outils de production

La COPAFO est composée de trois ateliers. Chaque atelier possède ses propres outils de production. Ces outils fournis par la SDID se répartissent comme suit :

- Atelier de Teinture :
 - 2 machines à coudre
 - 2 fers à repasser
 - 1 balance
 - 1 cantine

Des bassines, des seaux, des grands plats, des gants, des tampons, des aiguilles, des tables, des règles, des fourneaux, etc...

- Atelier de Tissage :
 - 1 machine à coudre BERNINA

1 fer à repasser

1 cantine

8 métiers à tisser à 2 lames pour tisser des pagnes de bandes moyennes : 4 bandes font un pagne

6 métiers à tisser à 4 lames pour tisser des pagnes de grandes bandes; 2 bandes font un pagne

2 métiers à tisser à 6 lames.

- Atelier de couture et broderie :

2 machines à coudre BERNINA

2 machines à coudre JANONE

1 fer électrique

1 fer à charbon

1 surjeteuse

des tables, des tabourets.

Tous les outils de production ont été subventionnés par la SDID et leur coût total s'élève à 2 168 650 F CFA.

Grâce aux aides de l'Etat et des organismes privés, les coopératrices de la COPAFO arrivent à mener à bien leurs activités de production.

PLANCHE II

Photo 1



Photo 2



Outils de production de l'atelier de tissage

Photo 1 : Métier moderne à tisser à six lames

Photo 2 : Deux tisseuses sur le métier moderne à tisser à deux lames

PLANCHE III



Quelques Outils de production de l'atelier couture-broderie

CHAPITRE IV : LES ACTIVITES DE LA COPAFO

Les activités de la Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou peuvent être regroupées en six (6) catégories :

- les activités d'approvisionnement en matières premières
- les activités de production
- les activités de commercialisation
- les activités de gestion
- les activités d'éducation et de formation professionnelle,
- les autres activités.

I- LES ACTIVITES D'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES

Pour la confection de leurs articles, les coopératrices utilisent les matières premières suivantes, achetées sur la place des différents marchés de la ville de Ouagadougou :

- Atelier de Teinture :

Teintures (rouge, bleu, vert, jaune, violet, etc)

Fixateurs (parafine, soude caustique, hydrosulfite de soude, paquets de bougie, boîtes de lait, charbon, etc)

Tissus (basins, percale)

- Atelier de Tissage :

Fil de coton (fil de coton produit par la société Faso Fani, installée à Koudougou)

Fils brillants en matière synthétique.

- Atelier de couture et broderie :

Tissus, fils, fermetures, boutons, dentelles, etc.

L'approvisionnement en matières premières s'effectue tous les deux (2) ans. Ce type d'approvisionnement est meilleur car celui en détail occasionne des frais élevés de transport (mobyettes, taxi). Aussi, il permet aux coopératrices de disposer à chaque fois d'une quantité de matières premières suffisante pour la production lorsqu'une commande est lancée.

Pour l'année 1992, les dépenses totales des coopératrices s'élèvent à 5 585 961 de francs CFA dont 4 643 797 francs pour l'approvisionnement en matières premières.

TABLEAU N°V DEPENSES DE LA CO.PA.FO. POUR L'ANNEE 1992
(en francs CFA)

NATURE	TEINTURE	COUTURE- BRODERIE	TISSAGE	TOTAL
Teintures - fixateurs	2 086 657	-	-	2 086 657
Tissus	404 125	775 700	-	1 179 825
Fils	-	-	873 695	873 695
Emballages	75 000	-	-	75 000
Divers	66 750	361 870	-	428 620
Amortissements	6 238	33 544	66 882	106 664
Charges communes	278 500	278 500	278 500	835 500
TOTAL	2 917 270	1 449 614	1 219 077	5 585 961

Source : Enquêtes réalisées à la CO.PA.F.O. en Janvier 1993

II - LES ACTIVITES DE PRODUCTION

Les activités de production de la coopérative démarrent le plus souvent au début du mois de Février. Les femmes suspendent leurs activités artisanales au mois d'Août pour permettre à celles qui désirent pratiquer des activités champêtres ou autres, de les exercer librement.

Les tableaux suivants représentent la répartition des produits fabriqués par les différents ateliers :

TABLEAU VI : PRODUCTION DES DIFFÉRENTS ATELIERS (1991 - 1992)

1. Section teinture

Période Produits	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	Nappes teintes	-	3	-	11	5	7	5		21	5	3	20
Robes teintes	-	-	64	1	-	16	5		16	22	47	31	202
Boubous teints	-	-	-	-	12	-	8		-	-	-	4	24
Pagnes basins	-	-	25	5	39	8	84		34	38	28	37	298
Pagnes percales	-	7	3	-	24	22	-		6	-	11	18	91

Source : Enquêtes

2. Section tissage

Période Produits	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	Pagnes tissés	17	15	16	12	18	15	60		31	20	16	22
Complets cretonnes	-	-	-	-	-	-	-		6	21	13	11	51
Tuniques	-	-	-	5	35	-	-		-	-	-	-	40
Robes tissées	-	-	-	-	-	-	-		-	14	-	18	32
Chales	-	-	-	-	-	-	1		4	-	-	5	10

Source : Enquêtes

3. Section couture-broderie

Période Produits	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	Nappes brodées	-	4	15	3	-	5	5		6	4	5	9
Chemises	-	-	-	1	-	9	5		-	-	6	7	28
Culottes	-	-	17	-	5	-	-		-	-	3	21	46
Jupes-cosages	-	-	-	3	-	2	-		-	14	-	13	32
Robes	-	-	64	1	-	16	5		16	22	47	38	209

Source : Enquêtes

PLANCHE IV



Robes produites par les femmes de CO.PA.F.O.

III. LES ACTIVITES DE COMMERCIALISATION

Pour la commercialisation des produits COPAFO, une étude de marché a été faite au départ par un économiste de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Cette étude n'a pas été menée sérieusement car elle n'a pas tenu compte de la dimension potentielle du marché. Le rapport concernant l'étude de marché n'existe même pas au sein de la coopérative, ni au ministère de l'Action Coopérative Paysanne. Les formateurs et les coopératrices ne possèdent aucun exemplaire. La question que nous nous posons actuellement est de savoir sur quels aspects l'économiste s'est basé pour évaluer son étude. Ledit document devrait être normalement disponible à la coopérative pour permettre aux femmes de le réviser au fur et à mesure qu'elles rencontrent des difficultés d'écoulement.

Les produits de la COPAFO sont écoulés au sein même de leur siège ; les femmes ne disposent pas de moyens pour ventiler leurs produits hors de la ville de Ouagadougou. Des institutions étatiques (ONAC, Ministère de la Promotion Economique, la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, etc...) ne les aident pas à trouver des débouchés à l'étranger.

Les seuls débouchés pour la commercialisation des produits demeurent la boutique de vente, les foires régionales et les exposition-ventes. Par exemple, hors du récent SIAO 1992, les coopératrices ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 755 000 F CFA en une semaine de vente.

Le tableau ci-dessous représente les recettes des trois (3) ateliers de production.

TABLEAU N° VII RECETTES DE LA COPAFO POUR 1992 (en F CFA)

NATURE	TEINTURE	COUTURE-BRODERIE	TISSAGE	TOTAL
Vente de production	5 018 085	2 122 300	2 600 725	9 741 100
Services	597 275	760 775	135 800	1 493 850
TOTAL	5 615 360	2 883 075	2 735 525	11 234 960

Source : Enquêtes

PLANCHE V



Le stand de la CO.PA.F.O. lors de leur exposition au SIAO 92

Analyse et commentaire des tableaux V, VI et VII

De notre enquête, il découle les analyses et les commentaires suivants :

Les femmes de la COPAFO dépensent une somme totale de 5 585 961 de francs CFA pour s'approvisionner en matières premières. Elles préfèrent s'approvisionner dans la ville de Ouagadougou car l'importation des matières premières leur reviendrait beaucoup plus chère.

L'atelier de teinture est le plus grand consommateur de matières premières (2 917 270 de francs CFA soit environ 52 % des dépenses totales). Il procure également la plus grosse part des recettes de la coopérative avec environ 50 % des recettes. Cela s'explique surtout par le fait que cet atelier produit de pagnes basins de très bonne qualité, avec de motifs très variés. Ces pagnes coûtent également moins cher que les autres pagnes basins importés.

L'atelier de couture-broderie et de tissage fournissent respectivement 26 % et 24 % des recettes de la coopérative. Concernant l'atelier de tissage, on observe une forte baisse des recettes car cet atelier représentait 68 % des recettes en 1986 ; 31 % en 1988-90 et 25 % en 1991. Cette baisse s'explique par plusieurs raisons : le mot d'ordre "consommons ce que nous produisons, produisons ce que nous consommons" n'est plus de rigueur, le port du Faso Dan Fani ou des habits traditionnels n'est plus obligatoire. Aussi, le marché de la ville de Ouagadougou est saturé des produits issus du tissage. Les coopératrices produisent les mêmes articles que ceux qui se trouvent sur la place du marché et qui sont fortement concurrencés par de produits similaires importés ou industrialisés.

Les différents tableaux permettent d'analyser les bénéfices réalisés par les coopératrices au cours de l'année pour la coopérative s'élève à 5 649 000 de francs CFA repartis comme suit :

- Atelier de teinture 2 698 090 francs
- Atelier de couture - broderie 1 433 461 francs
- Atelier de tissage 1 517 448 francs

On pourrait ainsi évaluer les bénéfices mensuels des femmes à 470 750 francs CFA.

Les femmes se partagent équitablement cette somme sous forme de rémunération mensuelle. Ainsi, chacune d'elles, obtient à la fin du mois environ 16 200 francs CFA. Il faut noter que la participation des femmes aux manifestations du SIAO 92, a contribué à hausser le chiffre d'affaires de la coopérative.

Les revenus un peu dérisoires n'encouragent pas les femmes à continuer le travail. En effet, la majorité des coopératives féminines urbaines rencontrent de sérieuses difficultés en ce qui concerne les rémunérations. Les revenus bas sont à la

base de la disparition de certaines coopératives dans la ville de Ouagadougou : les jeunes filles de la Coopérative de Broderie et de Couture (CO.BRO.CO.) ont décidé d'arrêter leurs activités à cause des revenus très bas qu'elles obtiennent mensuellement. Elles observent souvent des pertes annuelles. L'entreprise Godé, mise sur pied par le Gouvernement pour produire le Faso Dan Fani dans le cadre du mot d'ordre "consommons burkinabè" connaît également le même problème.

Tous ces problèmes de rémunération sont liés à la mévente. Les coopératrices ne produisent pas d'articles variés et compétitifs. Ces articles ne correspondent pas le plus souvent aux besoins des consommateurs. Par exemple, beaucoup de personnes trouvent que les pagnes tissés sont lourds, se déteignent dès les premiers lavages et coûtent très cher par rapport aux tissus importés. Les tailleurs trouvent également ces pagnes tissés difficiles à découper à cause de la minceur de la largeur des bandes.

PLANCHE VI

Photo 1



Photo 2



Pagnes produits par la CO.PA.F.O

Photo 1 : Pagnes tissés

Photo 2 : Pagnes basins

IV ACTIVITES DE GESTION

- Gestion des ateliers de production

Chacun des ateliers de production est géré de façon autonome en ce qui concerne l'organisation de la production, de la détermination des prix des articles et les pourcentages revenant aux femmes productrices.

Au départ, les activités de gestion des ateliers de production (ainsi que celles de la boutique de vente) étaient réservées à des gérantes envoyées par l'Etat. Mais suite à une mauvaise gestion des gérantes, (mauvaise tenue des cahiers de compte, détournements, etc...) les femmes ont décidé de prendre en main la gestion de leur coopérative. Celles qui sont lettrées (deux ou trois par atelier) ont alors bénéficié d'une semaine de formation spécifique aux techniques de gestion.

Cette initiative prise par les femmes est une bonne chose car cela leur permet de mieux contrôler la production (la moduler en cas de surproduction) et les recettes.

Malgré cette formation, les coopératrices ne maîtrisent toujours pas les techniques élémentaires de gestion. Elles disposent d'un seul cahier où elles mentionnent toutes les quantités d'articles produits par les trois ateliers. Tout y est confus. On n'arrive pas à faire la répartition des produits fabriqués par chaque atelier.

- La boutique de vente. (confère deuxième partie III .3 La gérance P.)

V LES ACTIVITES D'EDUCATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ces activités sont liées à la vie de la coopérative, aux principes coopératifs, aux techniques d'animation en groupe.

Il y a aussi les activités pouvant aider à l'amélioration des conditions de vie des coopératrices par exemple les sessions d'alphabétisation, les projections de films, les discussions, les débats pouvant susciter le questionnement des femmes sur leur propre développement et l'importance de s'organiser pour faire face à leurs problèmes.

Les membres de la COPAFO dispensent également des sessions de formation à des jeunes filles désirant apprendre la couture, la broderie, le tissage, le tricot ou la teinture. Les bénéficiaires doivent payer une somme de 2 500 F CFA pour les sessions de formation qui durent deux ou trois ans.

VI - LES AUTRES ACTIVITES

Ce sont essentiellement les activités de participation à des séminaires.

La présidente de la COPAFO a participé à Cotonou (Bénin) à un séminaire d'une semaine avec pour thème "les femmes et les coopératives en Afrique".

Deux membres du Conseil d'Administration ont également participé à un séminaire de deux semaines sur la gestion des coopératives. Ce séminaire organisé par le SPOC et l'Institut Panafricain des Peuples Noirs, regroupait les membres de plusieurs coopératives rizicoles. Les femmes de la COPAFO étaient les seules femmes présentes à ce séminaire.

Tout récemment, en avril 1992, la secrétaire générale de la COPAFO a participé à Cotonou au Bénin, à un séminaire sur le thème : "Les organisations à la base face à la problématique du désengagement de l'Etat" et qui lui a permis :

- de saisir le concept du désengagement de l'Etat tel prôné dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS)

- d'identifier :

- * les prérogatives spécifiques de l'Etat dans la politique nationale de promotion coopérative.

- * les mesures propres à favoriser l'autonomie organisationnelle et de gestion des coopératives

- de définir les responsabilités des organisations coopératives eu égard à la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel

Les différentes activités de participation à des séminaires permettent aux coopératrices de mieux connaître le secteur des coopératives afin d'asseoir une meilleure organisation qui leur permettra d'améliorer leur situation socio-économique.

CONCLUSION PARTIELLE

La COPAFO repose sur une volonté des femmes d'utiliser la forme associative comme moyen d'assumer leurs multiples responsabilités. Les membres mettent en commun leurs ressources (savoir, expérience, énergie, etc...) pour mener diverses activités rémunératrices. Dans l'ensemble, ce sont des activités qui témoignent d'une bonne structure organisationnelle et qui génèrent de revenus appréciables, malgré les difficultés d'écoulement que rencontrent certains ateliers.

L'impact et les perspectives d'amélioration de cette coopérative, sera l'objet de la troisième partie de notre étude.

TROISIEME PARTIE
IMPACTS ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION
DE LA COPAFO

CHAPITRE V - LES DIFFERENTS IMPACTS DES ACTIVITES DE LA COPAFO

Nos enquêtes qui se sont déroulées de Septembre à Décembre 1992 au niveau de chaque atelier de production nous ont permis de tester la perception que les femmes ont de leur coopérative. Avec les différentes réponses que nous avons recueillies, ces femmes semblent avoir toutes compris ce qu'est la vie coopérative. En un mot elles savent que la morale coopérative est à la fois une aide pour elles, la dignité et la fierté de se libérer par leur propre effort et la solidarité : chacune pour toutes et toutes pour chacune.

I- LES IMPACTS AU NIVEAU DES COOPERATRICES

- Impacts sur leurs conditions de vie :

Le revenu issu des activités, malgré sa modicité dans certains cas, permet aux femmes de subvenir à leurs besoins essentiels et d'améliorer leurs conditions de vie.

Sur le plan alimentaire, beaucoup de femmes reconnaissent qu'elles n'auraient pas eu la garantie d'un repas par jour si elles n'exerçaient pas ces activités.

Fatimata OUEDRAOGO, tisseuse, nous livre son témoignage : "Avant mon adhésion à la coopérative, les faibles revenus de mon mari ne nous permettaient pas d'avoir tous les jours un repas. Aujourd'hui, grâce aux revenus que j'obtiens à la COPAFO, je prépare au moins deux repas par jour. J'améliore nos rations alimentaires (en qualité et en quantité) en achetant chaque jour, les condiments nécessaires et un fagot de bois mort pour la cuisine. Lorsque mes revenus sont élevés à la fin de certains mois, j'achète du mil, du maïs, du riz, etc. Sur le plan alimentaire, j'aide énormément mon mari.

Actuellement, je peux dire que grâce à mes revenus, même s'ils sont faibles par moment, je permets à ma famille composée d'une dizaine de personnes, de manger à sa faim".

Les revenus permettent également à certaines coopératrices d'assurer les soins de santé et d'habillement de leurs enfants.

Madame Jeanne COMPAORE (présidente), teinturière, affirme : "Il m'arrive souvent d'assurer les soins de santé de mes enfants. Quand ils sont malades, j'achète à la pharmacie tous les médicaments nécessaires à leur guérison. Mais, lorsqu'ils coûtent trop chers, mon mari m'aide à les payer. Je me débrouille également très bien pour l'habillement de mes enfants. J'achète à bas prix à la coopérative, les habits d'enfants que nous confectionnons. Avec mes revenus, j'assure également les frais de fournitures scolaires de mes enfants : cahiers, livres, bics, etc... Les seuls revenus de

mon mari ne lui permettraient pas d'assumer toutes ces tâches. Grâce à mes revenus, j'arrive à mieux m'occuper de mes enfants que lorsque je travaillais seule à la maison".

Beaucoup de femmes ont affirmé que les revenus qu'elles obtiennent, leurs permettent d'acheter des ustensiles utilitaires pour la maison. Ainsi, les objets qui n'étaient pas de bonne qualité ou qui n'étaient pas durables, tels que les paniers, les canaris, etc... sont remplacés par des plats, des marmites, des assiettes. Certaines femmes se sont payées le luxe en s'offrant des cuisinières à gaz, des foyers améliorés métalliques, etc...

Rosalie BEDANE, couturière, nous donne son témoignage :

"Mes revenus me permettent d'améliorer beaucoup de choses dans ma maison. J'achète souvent des plats, des marmites, des assiettes. Lorsque j'obtiens beaucoup d'argent à la fin du mois, j'achète des meubles : chaises, tabourets, fauteuils, tables, etc... Cela n'est pas toujours facile car il arrive qu'à la fin de certains mois mes revenus soient faibles. Cependant, je peux vous avouer que je n'aurais pas pu faire la moitié de ce que j'ai réalisé grâce aux revenus que j'obtiens à la coopérative, si j'étais restée à la maison".

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que les femmes ont réussi à améliorer leurs conditions de vie. Elles achètent elles-mêmes leurs produits de toilette (savon, crèmes, pommades, etc...), s'habillent elles-mêmes. Elles contribuent également à l'épanouissement totale de la famille par l'achat des condiments, des ustensiles utiles pour la famille, etc... Les revenus du chef de ménage n'arrivent pas le plus souvent à couvrir toutes les charges familiales. Il faut noter aussi que les dépenses du chef de ménage sont quelquefois extrafamiliales. Il n'utilise pas souvent ses revenus dans l'achat des ustensiles de cuisine, d'objets décoratifs pour embellir la maison, etc... Les femmes sont souvent obligées de se débrouiller toutes seules.

- Impacts sur les conditions de travail

D'une façon générale, les coopératrices affirment que leurs activités leur ont permis de s'épanouir non pas seulement par rapport au gain économique mais surtout à la possibilité qu'elles leur offrent de développer la solidarité de groupe. Des expressions comme "créer des liens nouveaux", "esprit d'équipe", "occasion d'échanges" traduisent l'impact attendu ou réel de la coopérative sur les membres. On pourrait être tenté de rapprocher ces propos à ceux de REVEYRAND ⁽⁶⁾ sur le plaisir des femmes à rejoindre une association féminine : [...] la satisfaction incommensurable de fusionner dans une même assemblée concrétisant leur proximité de culture et de sexe. En effet, les femmes recherchent ce genre de circonstances où elles peuvent

(6) REVEYRAND, O 1987 "les associations féminines en Afrique Noire : l'expérience de la Casamance". 3e partie . Le mois en Afrique 253-254 PP 100-118

enfin être elles-mêmes, détendues, heureuses, s'exprimant librement, plaisantant [...] page 103

L'entraide au sein de la coopérative se traduit de plusieurs manières : dons en nature ou en espèces (pour les mariages, les baptêmes, les funérailles, etc...). Cette entraide peut se traduire également par prêt (surtout en cas de nécessité) avec des modalités de remboursement souples (sans intérêts).

Du fait de l'épanouissement, certaines femmes ont pris conscience de leurs capacités réelles, de la nécessité de participer aux prises de décision aussi bien au niveau du groupe que de la famille.

De part nos enquêtes menées auprès des membres de la COFAFO, nous pouvons dire qu'elles ont compris le sens coopératif. Elles reconnaissent que travailler en groupe avec un même but, c'est beaucoup plus stimulant que travailler toute seule.

Elles reconnaissent qu'elles sont là pour travailler ensemble à améliorer leurs conditions de vie ; aussi, elles améliorent leurs connaissances au point de vue technologique et organisationnel. Isolées, elles n'auraient pas pu s'en sortir pour l'approvisionnement en matières premières, pour la commercialisation de leurs produits. Ensemble, regroupées, elles se sentent plus fortes, plus solides pour affronter les problèmes d'écoulement, de commercialisation.

Le fait de se regrouper en coopérative est aussi un stimulant pour l'amélioration de la qualité et de la variété de la production. Les femmes s'encouragent entre elles à réaliser une production de qualité, variée qui corresponde aux besoins de leur clientèle.

Aussi, grâce à cette coopérative, les femmes ont été mises en contact avec des structures gouvernementales jusque-là ignorées (SPOC, ONAC, etc) et inacceptables pour elles.

Cela leur a permis de se faire connaître à travers différentes expositions : Salon de l'Artisanat 1984, SIAO 1988, SIAO 1990 et SIAO 1992. Expositions auxquelles elles n'auraient jamais participé sans la coopérative.

Concernant les impacts de la coopérative sur les activités des femmes, nous avons recueilli quelques témoignages. D'abord celui de Denise KONSEIBO, tisseuse : "Pour moi, l'avantage de la coopérative, c'est le fait que nous nous sommes regroupées pour mener à bien nos activités. Seule à la maison, je n'avais pas d'expérience. L'argent que j'obtenais revenait bien sûr à moi seule ; je l'utilisais entièrement pour mes petits besoins si bien qu'à la fin, il ne me restait plus un seul sou pour me payer du fil à tisser. Mais, depuis que nous nous sommes regroupées, je ne rencontre plus ces difficultés. Cela me permet d'être heureuse car je me rends compte que je gagne un peu plus de bénéfice.

La difficulté que je rencontre surtout dans la coopérative est la mévente. Lorsque

nous produisons des pagnes qui restent invendus, nous n'avons presque rien comme revenu à la fin du mois. Nous ne voulons pas cependant nous partager l'argent de l'approvisionnement en fil car nous ne savons pas si les pagnes restants seront achetés. Il m'arrive de gagner à certains mois 6 000 F ou 7 000 F seulement”.

Quant à Pauline NIKIEMA, teinturière, elle a exprimé les points de vue suivants : “L'avantage de la coopérative pour moi, est le rassemblement qui nous permet d'être solidaires. Ainsi, lorsque j'ai des problèmes familiaux, je les expose à mes collègues et ensemble nous essayons de trouver des solutions. Souvent, lorsque mon revenu mensuel n'est pas élevé, je demande une certaine somme à la coopérative que je rembourse après, sans intérêts.

La principale difficulté que je rencontre à la coopérative est l'écoulement de notre production. Nous ne sommes pas bien connues du public”.

Un bon nombre des coopératrices ont affirmé qu'elles n'allaient jamais pouvoir s'acheter certains outils (métiers modernes à tisser à quatre lames, à six lames, etc...)

- Impacts sur le statut de la femme

L'exercice des activités au sein de la coopérative a contribué à la valorisation du statut de la femme. Les coopératrices reconnaissent elles-mêmes leur propre valeur en tant que femmes et leur droit.

Il faut noter qu'elles apprécient l'indépendance acquise au prix de conflits conjugaux et familiaux. Au départ, leurs époux n'admettaient pas qu'elles exercent autres activités en dehors de celles du cadre familial. Mais, plus tard, ils ont reconnu l'apport substantiel de la femme, par la prise en charge de certaines dépenses importantes telles que la scolarité, les soins des enfants, les obligations sociales, etc...

Compte tenu de ce qui précède, beaucoup de conjoints finissent par tolérer l'idée que leur épouse travaille hors du foyer conjugal et qu'elle participe aux prises de décisions au sein de la famille (valeur de la femme et pouvoir de décision reconnus du fait du pouvoir économique).

Le statut de la femme s'est amélioré et certaines occupent dans leur famille une place de choix. De ce fait, les femmes seules jouissent plus facilement de leur titre de chef de famille reconnu.

La Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou a donc un impact social très positif en ce qui concerne les femmes. Celles qui étaient imprévoyantes, facilement découragées au premier échec, parfois résignées et fatalistes, sont désormais plus combattives et ont subi un changement.

Cette coopérative n'a pas seulement eu des impacts sur les femmes uniquement. Elle en a eu aussi au niveau des autorités.

II - LES IMPACTS AU NIVEAU DES AUTORITES

La COPAFO a eu un impact politique positif parce qu'on est arrivé à mobiliser et sensibiliser les femmes par rapport à leur situation défavorisée.

Selon la Direction de la Mobilisation et de l'Organisation des Femmes dont le but principal est comme son nom l'indique, la mobilisation et l'organisation des femmes burkinabé, la COPAFO vise à changer l'ordre social qui opprime la femme et à créer les conditions pour son épanouissement véritable. Par cette coopérative, on est donc arrivé à résoudre en partie le problème d'isolement des femmes dans les secteurs productifs.

La naissance de cette coopérative a donc créé les conditions pour libérer l'initiative combattante des femmes au Burkina Faso.

III LA COPAFO CONSTITUE-T-ELLE UNE REPONSE POSITIVE AU PROBLEME DE L'EMPLOI FEMININ EN MILIEU URBAIN ?

A travers les activités de production menées par ses membres, la COPAFO contribue à la réduction du chômage féminin en milieu urbain, notamment dans la ville de Ouagadougou.

En effet, cette coopérative assure la formation de jeunes filles ⁽⁷⁾ aux activités de tissage, de teinture, de couture, de broderie, de tricot, etc... Ces jeunes filles apprennent également les notions de base de la vie en coopérative, la gestion coopérative, etc... Les différentes formations ont pour objectif de limiter le chômage des femmes car les jeunes formées pourraient à la sortie de leur formation qui dure deux ou trois ans, travailler à la COPAFO ou créer d'autres coopératives.

Aussi, la bonne organisation, la mobilisation, le dynamisme, l'autonomie financière des femmes de la COPAFO ont incité d'autres femmes qui prennent leur exemple en créant des coopératives ; ainsi sont nées la CFAS (Coopérative Féminine d'Aliments de Sevrage), la COBROCO, etc...

Cependant, un facteur s'interpose quant à la réduction du chômage féminin en milieu urbain : la commercialisation des produits. En effet, 55 femmes adhéraient à la coopérative dès sa naissance.

Aujourd'hui, on ne compte plus que 29 femmes car à cause de la mévente, d'autres se sont retirées. Aussi, la COBROCO est en voie de disparition. Les membres qui rencontrent également des difficultés pour la commercialisation de leurs produits ont décidé d'arrêter leurs activités si aucune amélioration ne s'observait.

L'amélioration de la commercialisation permettra à la COPAFO de réduire largement le chômage féminin dans la ville de Ouagadougou car les portes de la coopérative sont ouvertes à toutes les jeunes filles ou femmes désirant exercer des activités artisanales.

(7) 36 filles sont en formation depuis février 1992

De nos jours, le problème de chômage féminin se pose de façon accrue dans nos villes.

Nous invitons d'une part les responsables à mettre en place des structures adéquates pour favoriser la commercialisation des produits fabriqués par les femmes, et d'autre part nous invitons toutes les femmes désœuvrées qui n'ont pas été à l'école ou qui n'ont pas mené de longues études à adhérer à la COPAFO ou à s'associer pour créer des coopératives afin de briser le spectre du chômage féminin dans nos villes.

Les coopératives artisanales féminines apparaissent comme un moyen privilégié pour combattre la pauvreté des femmes urbaines.

CHAPITRE VI - PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA COPAFO

I- AMELIORATION DE LA PRODUCTION

- ORGANISATION DE LA PRODUCTION

L'organisation de la production est un aspect très important car une bonne organisation permet de disposer des produits de qualité.

Dans tous les ateliers de la COPAFO, on constate un rythme lent de la production des articles. Les coopératrices ne produisent pas au même rythme. Nous pensons que cela est dû au manque d'une "commission de sensibilisation".

Pour une meilleure organisation de la production, il faudrait élire une "commission de sensibilisation composée de quelques membres de la coopérative et qui passera au moins une fois par semaine dans chaque atelier pour vérifier le rythme de production.

Après chaque approvisionnement, la présidente de chaque atelier devra fixer un délai de production pour les membres.

En cas de non respect des délais, une amende pourra être appliquée au profit de la caisse de l'atelier. Cette solution permettra aux membres de la coopérative de produire au même rythme.

Aussi, une amélioration de la tenue des cahiers d'approvisionnement et de production s'avère nécessaire. Les responsables mentionnent les sorties de matières premières des trois ateliers dans un même cahier. Il en est de même pour la production des articles.

Cela ne permet pas de faire aisément des études sur les activités de production de la coopérative. Nous avons constaté, à travers nos enquêtes dans d'autres coopératives (C.F.A.M, C.F.A.S, CO.BRO.CO.) la même mauvaise tenue des cahiers. Cela ne permet pas aux unités artisanales d'obtenir souvent des crédits bancaires pour une certaine amélioration de leurs activités.

Pour éviter les surcharges et les confusions, les responsables de chaque atelier de la CP.PA.FO. devrait disposer d'un cahier où seront mentionnées les sorties de matières premières et d'un autre où seront mentionnées les quantités d'articles produites quotidiennement.

De même, au niveau de la gestion, de la boutique de vente, chaque atelier devrait avoir son cahier où on mentionnera ses recettes journalières ou mensuelles.

- DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION

Les membres de la COPAFO ne savent pas diversifier leur production. Cependant, la diversification est un élément très important pour l'attraction de la

clientèle. Les coopératrices s'enfoncent assez facilement dans la routine de fabrication de produits se présentant toujours sous la même forme et déjà fabriqués par de nombreux artisans (Exemple les pagnes tissés).

Il n'y a pas assez d'esprit d'innovation qui permettrait de lancer de nouveaux produits que l'on utilise au Burkina Faso mais, que pour le moment, on importe.

En matière de diversification, seul l'atelier de teinture fait un effort considérable. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il occupe à lui seul environ 50 % de part du marché de la coopérative. La diversification et la qualité de sa production ont permis la signature d'un accord entre la COPAFO et une coopérative de la République centrafricaine. Deux teinturières de la COPAFO sont allées apporter à cette coopérative leur expérience en matière de teinture.

Quant à l'atelier de couture et broderie, il présente presque les mêmes modèles tous les mois. Les femmes de cet atelier ont pourtant de la clientèle mais elles n'arrivent pas à la satisfaire. Selon nos enquêtes menées en octobre 1992 auprès des consommateurs, les vêtements de fillettes et de garçonnet fabriqués par les femmes de cet atelier, ne correspondent pas à leur goût. Les tissus, les couleurs, les modèles, ne conviennent pas le plus souvent à leur goût. Ces vêtements ne peuvent concurrencer ceux importés.

Pour une meilleure amélioration de cet atelier, les femmes doivent d'abord varier leurs articles. Elles peuvent créer de nouveaux modèles de vêtements d'enfants en s'inspirant de modèles présentés dans les journaux de mode.

En ce qui concerne l'atelier de tissage, on constate une faiblesse de la variation de sa production. Les tisseuses produisent des pagnes presque tous les mois avec des motifs qui existent déjà sur la place du marché. De ce fait, on constate un rythme lent de l'écoulement de sa production.

Nos enquêtes d'octobre 1992 auprès des consommateurs nous ont permis de savoir qu'ils préfèrent les pagnes tissés à deux bandes car non seulement ils sont un peu rare sur le marché mais aussi parce qu'ils sont aisément utilisables pour la coupe des différents modèles. Ils préfèrent également une innovation des motifs.

Dans l'ensemble, le problème lié à tous les ateliers de production est le manque d'échantillon de la production destiné à présenter aux clients. Les gérants doivent disposer à la boutique de quelques morceaux de pagnes tissés, teints ou de quelques modèles d'habits cousus pour pouvoir lancer des commandes une fois que des pagnes ou des tenues sont demandés par les clients. La présence de ces échantillons de produits fabriqués permettra aux clients de choisir sans embarras la forme ou la couleur du vêtement qu'ils désirent.

- Amélioration de la qualité des produits.

Dans les ateliers de production, il n'existe pas un contrôle de la qualité des produits présentés à la boutique de vente. Les produits qui sont restés longtemps sans

être écoulés ne sont pas bien faits ; les couleurs ne se marient pas. Cette absence de contrôle est à la base de méventes. La qualité et la présentation des produits sont des aspects très importants pour la réussite des ventes d'une coopérative. La mise en place d'une "commission de contrôle" de la qualité des produits s'avère indispensable.

L'ONAC, dont le but principal est la recherche de marchés pour les unités économiques, n'a pas pu trouver la clientèle à l'extérieur pour la COPAFO; les produits fabriqués par les femmes sont facilement concurrencés par les produits étrangers. La mise en place d'un "cercle de qualité" pourra jouer ici un rôle de première importance.

II - AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COPAFO

Face aux problèmes fréquents que rencontrent certains ateliers de production, les femmes doivent disposer d'informations suffisantes sur le marché de leurs produits. Pour ce faire, il leur faudrait apporter des réponses statistiques et descriptives aux questions suivantes :

En quantité ? Où ? A quel prix ? A qui ? Comment ? Les produits sont-ils vendus ?

Les coopératrices doivent mener des études en ce qui concerne les comportements du consommateur. Elles devront rechercher les besoins du consommateur, ses réactions face à la présentation de certains articles, ses habitudes, l'influence de son milieu de vie, la mode, etc. Elles chercheront également à savoir si le prix des articles, la méthode de vente lui conviennent.

Pour un meilleur écoulement, de leurs produits, les coopératrices doivent mener les actions suivantes :

- Amélioration du produit par la recherche d'une meilleure qualité ou par une modification de la gamme des produits offerts pour faire face à la concurrence et stabiliser le marché.

- Conquête d'un marché toujours plus étendu par la mise en place d'un vaste réseau d'écoulement des produits. Les femmes pourront par exemple établir des liens solides avec des structures artisanales féminines dans les autres provinces du Burkina Faso.

Elles pourront leur expédier leurs produits qu'elles vendront moyennant comme récompense, un faible pourcentage sur la vente.

- Organisation de promotion-ventes, kermesses pour se faire connaître.

CHAPITRE VII - RECHERCHES DE SOLUTIONS POUR LA PROMOTION DES UNITES DE PRODUCTION ARTISANALES FEMININES EN MILIEU URBAIN

Les femmes font montre de dynamisme et d'ingéniosité dans la recherche de formes d'organisation qui leur permettront de défendre leur espace social et économique menacé.

Celles qui désirent augmenter leur emprise sur les activités socio-économiques ont choisi de s'associer pour former des coopératives, dans l'espoir d'une amélioration de leurs conditions de vie.

Nous avons mené des enquêtes de Janvier à Mars 1993 au sein de quelques coopératives artisanales féminines dans la ville de Ouagadougou (CFAM, COBROCO, Centre Artisanal Féminin de Tanghin, Entreprise Godé, etc.) dont l'objectif était d'étudier les problèmes des coopératrices et de recueillir leurs souhaits.

Avant de proposer des suggestions pour la promotion des unités de production artisanales féminines en milieu urbain, prenons d'abord connaissance des contraintes auxquelles fait face ce secteur.

I- LES PRINCIPALES DIFFICULTES DU SECTEUR

L'artisanat occupe une place importante dans l'économie du Burkina Faso. En 1964, la production artisanale était évaluée à 285 000 000 de francs CFA, représentant 4 % du produit intérieur brut (PIB). En 1968, elle était estimée à 13 153 000 000 de francs CFA, soit 8 % du PIB. En 1972, elle représentait 20 % du PIB. De 1979 à 1984, la contribution du secteur à la formation du PIB passait de 24,4 % à 30,7 %.

Cependant, l'artisanat n'a pas encore apporté à l'économie nationale toutes ses possibilités parce que plusieurs difficultés l'empêchent de se réaliser pleinement. Les coopératives féminines en particulier, souffrent d'un manque de législation précise adaptée, des efforts redondants des interventions des diverses parties prenantes dans le domaine de l'encadrement et de la promotion, sans oublier les problèmes liés au processus de production et de commercialisation (formation professionnelle, financement, vision du marché, etc).

A) Problème de formation professionnelle

Au Burkina Faso, les artisanes rencontrent de nombreuses difficultés dans l'apprentissage de leur métier. Elles n'ont pas toutes appris leur métier dans des établissements professionnels. Les quelques centres de production existants ont des

limites objectives d'accueil et d'encadrement qualifié. L'absence du cadre adéquat de formation ou de perfectionnement intégré présente des conséquences parmi lesquelles on peut retenir :

- Le manque de qualification qui ne peut permettre une diversification de la créativité,
- La mauvaise gestion des unités artisanales qui ne permet pas l'établissement d'étude fiable pour les établissements bancaires en vue de l'obtention du crédit.

Nous pensons que tout cela est dû au bas niveau de scolarisation des artisanes. Dans l'ensemble, sur les 528 490 artisans que compte le Burkina Faso, seulement 6 % ont été à l'école, soit 32 373 artisans alphabétisés. De même, sur le plan de la formation professionnelle, seulement un artisan sur 1 000 a reçu une formation postérieure au Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) ou Brevet d'Études de fin du Premier Cycle (BEPC).

N'ayant aucune connaissance générale, les artisanes ne peuvent se former au contact des livres techniques pour surmonter leurs lacunes ou pour acquérir une qualification professionnelle plus importante. De ce fait, elles sont enfermées dans la routine qui ne leur permet pas d'aborder les nouvelles techniques de production, d'assimiler les simples techniques de gestion et de comptabilité nécessaire pour l'expansion de leur atelier.

Bien que certaines artisanes aient une longue expérience de leur activité professionnelle, on comprend la stagnation de leur entreprise par manque d'esprit de créativité.

B) Organisation et encadrement

Le secteur de l'artisanat féminin souffre d'un manque d'organisation et de structures. Les efforts dans ce domaine sont menés individuellement et de façon dispersée.

Les difficultés que rencontrent les artisanes devraient leur permettre de se rapprocher davantage, d'établir des liens de collaboration, de coopération et d'échanges d'expériences. Mais, la plupart des artisanes n'ont pas perçu cette nécessité, ni l'importance de se regrouper pour la défense de leurs intérêts et l'obtention des marchés, des sources de financement. Cette collaboration permettrait aux coopératives féminines d'offrir sur le marché, des articles compétitifs.

Aujourd'hui, l'artisanat féminin se caractérise par l'individualisme. Les coopératives qui existent ne cultivent pas une réelle collaboration entre les différentes unités.

C) Le financement

Il est l'un des problèmes primordiaux des coopératives féminines en milieu urbain. Les coopératives évoluent dans un environnement économique et financier peu favorable à la promotion de leurs activités.

Les subventions sont rares. Toutefois, quelques centres et organismes accordent un intérêt particulier à ce secteur : Les artisanes formées au CNPAR et au CPAU bénéficient d'un prêt sous forme de matériels et d'équipements qui leur permet de s'installer immédiatement dans leur milieu et d'y mener leurs activités ; la S.D.I.D., dans la mesure du possible, fournit une aide financière et même parfois matérielle aux femmes qui désirent travailler en groupe afin d'améliorer leurs conditions de vie.

De par leur manque d'organisation, les coopératives féminines en milieu urbain n'ont pas facilement accès au crédit bancaire.

D) Ecoulement de la production

L'écoulement de la production constitue l'un des problèmes fondamentaux des coopératives féminines urbaines. Les coopératrices n'ont pas une bonne maîtrise des circuits de commercialisation. Même si la commercialisation sur le marché intérieur est défectueuse, elles abordent le marché extérieur qu'elles ne maîtrisent pas.

De nos jours, une série d'éléments influencent la commercialisation des produits artisanaux :

- L'invasion du marché local par les articles importés de meilleure qualité. Les produits artisanaux sont donc confrontés à la concurrence accrue de ces articles importés ou manufacturés ; concurrence soutenue et facilitée par le snobisme et l'aliénation culturelle.

- La hausse constante des prix des produits artisanaux,
- L'irrégularité de la production sur le plan qualitatif,
- Le non respect des délais de livraison,
- Le mauvais emballage

E) Institution d'un cadre juridique

La profession de l'artisane n'est pas règlementée ; l'accès aux différentes activités n'est pas soumis à des conditions bien précises. L'absence de ce cadre entraîne des difficultés au niveau de la fiscalité où artisanes et commerçantes sont soumises aux mêmes traitements alors que les artisanes ont des contraintes et des charges de production que les commerçantes n'ont pas.

II PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Promouvoir une chose, c'est favoriser son développement, son essor, c'est mettre en oeuvre des actions appropriées pour faire croître la chose.

Pour la promotion des activités artisanales des femmes en milieu urbain, nous proposerons des actions à mener dans les domaines suivants :

- Amélioration de la qualité de la formation professionnelle,
- Organisation et encadrement,
- Financement
- Ecoulement de la production.

A- Amélioration de la formation professionnelle

Au Burkina Faso, les femmes constituent plus de la moitié de la population totale. Cependant, seulement 6 % des femmes âgées de plus de 15 ans sont alphabétisées (8). La majeure partie des femmes analphabètes (94 %) constituent un handicap sérieux pour le développement du pays. Les femmes analphabètes ont difficilement accès à la formation et à l'information.

C'est un problème général qui touche les activités des femmes qui ne savent ni lire, ni écrire dans leurs langues maternelles ou dans la langue officielle.

Pour promouvoir leurs activités en milieu urbain, on doit d'abord assurer aux femmes, une bonne sensibilisation et une bonne formation.

Pour ce faire, on alphabétisera les femmes dans leurs langues maternelles ou dans la langue officielle. Nous pensons que l'alphabétisation dans la langue officielle sera meilleure car elle permettra aux femmes de se mettre en contact avec des livres ou journaux étrangers traitant de leurs activités, dans lesquels elles puiseront de nouvelles techniques, de nouveaux modèles, de l'expérience.

Il faut cependant noter que ces programmes d'éducation doivent seulement concerner les éléments du métier qu'elles pratiquent. Cette éducation et cette formation professionnelle permettront aux femmes artisanes de mieux comprendre les manifestations de leurs activités qu'elles ont acquises mécaniquement. Ainsi, elles seront mieux informées sur l'environnement de leurs activités.

Ces actions d'éducation et de formation professionnelle des coopératrices sont d'autant plus indispensables que, sans elles, il est inutile d'initier des organisations coopératives.

Aussi, on doit assurer une bonne formation aux cadres qui dispenseront la formation aux femmes désirant travailler en groupe. Cette formation qui se fera d'abord de façon théorique puis, une seconde phase sur le terrain devra avoir pour but, la formation des coopératrices aux principes élémentaires de fonctionnement et de gestion démocratique de leurs structures. Pour ce faire, une bonne organisation de

l'alphabétisation fonctionnelle dans les coopératives urbaines s'avère nécessaire afin de créer des conditions favorables de participation et de contrôle par tous les membres. Cette alphabétisation fonctionnelle est indispensable, car la plupart des femmes ne sont pas alphabétisées, ce qui leur pose un problème sérieux en matière de gestion.

B) Organisation et encadrement

Au nombre des problèmes qui minent le secteur de l'artisanat féminin se situent au centre l'inorganisation des artisanes. L'organisation au sein de tout groupe social est un facteur essentiel influant son développement économique. Aujourd'hui, plus de 307 000 femmes sont toutes confrontées aux mêmes difficultés engendrées par l'inorganisation du secteur.

Pour faire face aux problèmes rencontrés, les artisanes doivent se rapprocher davantage, échanger des expériences.

La collaboration entre les coopératives permettra d'offrir des produits compétitifs sur le marché. Ainsi, les coopératives pourront trouver des débouchés pour l'écoulement de leur production, obtenir des sources de financement, etc...

La création d'une structure de représentation des artisans qui servirait de trait d'union d'une part entre les artisans eux-mêmes et d'autre part entre les artisans, l'administration et les ONG, s'avère indispensable.

Concernant l'encadrement, qu'il soit de la part de l'Etat ou de la part des organismes, nous souhaitons qu'il ait une coordination des actions entre les différents intervenants. Pour ce faire, nous souhaitons par exemple que, dans une coopérative différents services s'occupent de la formation et de l'éducation, des activités d'éducation, de formation, de production, de commercialisation, etc...

Il arrive parfois où deux acteurs (Etat et ONG) assurent à la fois les activités de production ou d'organisation d'une même coopérative.

Cette non coordination, si elle se corrigeait, limiterait les obstacles auxquels font les coopératives et constituerait un facteur d'auto-promotion pour le secteur.

Aussi, la promotion du secteur, la création de structures de recherches appliquées sur les coopératives urbaines s'avère nécessaire.

A travers ces études, on recherchera des technologies améliorées que pourront utiliser les femmes. Des outils traditionnels existant pourraient être améliorés. Certains centres nationaux de production artisanal pourront élaborer des outils destinés aux femmes dans l'exercice de leurs activités, car l'importation des technologies étrangères deviendrait plus onéreux (coût du transport, entretien, etc).

C- Financement

Les interventions de financement en faveur du secteur artisanat féminin sont faibles. Nos entretiens auprès des institutions bancaires BICIAB (Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina) et la CNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole) nous ont permis de retenir les causes suivantes :

- le faible montant des crédits sollicités n'intéresse pas les institutions financières
- le manque de garantie
- le manque de compétence en gestion comptable.

Pour une meilleure facilité aux crédits bancaires, les unités artisanes doivent tenir une comptabilité exempte d'imperfection. On pourra aussi développer les coopératives d'épargne et de crédit. La naissance de ces coopératives s'avère primordiale car celles-ci offriront aux unités artisanales des avantages concernant les crédits (avec des intérêts peu élevés et un échéancier souple).

D) Ecoulement de la production

Pour un meilleur écoulement de leur production, les coopératrices doivent présenter des articles de très bonne qualité, avec des emballages attirants.

Elles doivent aussi maintenir régulier les prix de leurs articles, tout en respectant les délais de livraison lorsqu'une commande est lancée.

Nous souhaitons que l'Etat intervienne au niveau de l'écoulement de la production par :

- La mise en place et l'entretien de toute infrastructure ayant un effet sur le circuit de production et de commercialisation,
- La facilitation de l'utilisation des médias d'Etat : Radio, Télévision et journaux pour la publicité de leurs produits. Cette publicité s'avère importante car elle permettra aux coopératrices de se faire connaître sur le plan national et international.
- La recherche de débouchés en organisant des foires régionales ou sous-régionales ; en organisant la promotion des produits à l'étranger par le biais des représentations diplomatiques.

L'Etat devrait supprimer les taxes à l'exportation des produits artisanaux pour inciter les coopératives féminines à exporter leurs articles.

Le tableau suivant représente l'ensemble des actions à mener pour la promotion des coopératives.

TABLEAU N° VIII : RESPONSABILITES COOPERATIVES

DOMAINE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	RESPONSABILITES DES ORGANISATIONS COOPERATIVES
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> - Production - Commercialisation - Transformation - Conservation - Gestion des capitaux - Accès au crédit - Echanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en matières premières - Gestion des circuits - Transfert des technologies appropriées - Capitaux propres - Capitaux extérieurs - Gestion rigoureuse dans la transparence - Promouvoir les échanges à tous les niveaux aussi bien des personnes et des biens dans le cadre d'une inter-coopération internationale ou régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation rationnelle - Recherche des voies et moyens pour promouvoir la qualité des services par un marketing.
CULTUREL ET EDUCATIF	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme - Insuffisance de formation des cadres 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'alphabétisation fonctionnelle - Une meilleure circulation des informations - Education, formation et recyclage des cadres et coopérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'alphabétisation fonctionnelle - Favoriser la circulation de l'information utile - Sensibilisation de l'environnement.(culture coopérative)
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> -Chomage -Tensions sociales -Marginalisation des petits producteurs et des petits revenus -Mentalité -Application des principes fondamentaux des coopératives -Multipartisme 	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion quantitatives et qualitatives des coopératives -Création d'emplois -Encouragement des initiatives originales -Reconversion des mentalités (en comptant sur nos propres ressources) tout en développant le partenariat -Soutenir la consommation des produits locaux -Intégration des coopératives de la sous-région -Application des principes fondamentaux régissant les coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> -Stimuler l'auto-promotion -Encourager les initiatives originales -Créer des emplois -Freiner l'exode rural -Dépolitiser les coopératives -Protection de nos produits locaux -Représentation des coopératives dans les instances de concertation et de décisions de l'Etat.

Source : Centre Panafricain de Formation Coopérative : " Les organisations à la base face à la problématique du désengagement de l'Etat" p. 23

CONCLUSION PARTIELLE

Les impacts positifs de la COPAFO ont trait en particulier à l'amélioration des conditions de vie des femmes et au développement d'un sentiment de solidarité.

La COPAFO, à l'instar des autres coopératives, rencontre de nombreuses difficultés pour l'écoulement de sa production, pour l'obtention de crédits bancaires, etc...

Pour une survie de l'ensemble de ces coopératives féminines urbaines, il serait nécessaire de mener des actions dans ce secteur. La recherche de débouchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, la participation des coopératives féminines à des foires régionales ou internationales, la création de réseaux féminins d'échanges commerciaux seront indispensables.

CONCLUSION GENERALE

L'étude de la Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou (CO.PA.F.O.) nous permet de tirer la conclusion selon laquelle les femmes ont leur propre originalité de participation au développement. La plupart des transformations de matières premières en produits finis ou intermédiaires sont accomplies par elles ; de sortes qu'elles ont leurs technologies appropriées en ce qui concerne la transformation des produits.

De par leur travail, les femmes créent de la valeur. En effet, en transformant les matières premières, d'une part elles évitent leur exportation à l'état brut, d'autre part elles leur donnent une valeur ajoutée. Valeur ajoutée qui exprime l'effort et le sacrifice de support de production.

La contribution du travail féminin la plus appréciable est celle de l'amélioration de la balance commerciale par le biais de la réduction des importations et celle de l'exportation de nos matières premières.

Notons enfin que le travail confère une certaine autonomie sur le plan financier. Les femmes doivent lutter pour préserver cette autonomie qui leur permettra d'acquérir une certaine indépendance et dans ce sens, de se libérer du joug de la domination masculine et enfin de s'émanciper tout en élevant le niveau de vie de la famille. En cela, la CO.PA.F.O. est une belle illustration.

En somme, le travail est le seul facteur libérateur. Lui seul permettra de mieux participer au développement de son pays et d'avoir des emprises dans divers domaines.

Certes, les femmes travaillent déjà, et énormément, et nous reconnaissons leurs efforts méritoires. Cependant, nous les invitons à se mobiliser pour mieux faire connaître l'importance de leurs activités tout en s'en appropriant les revenus.

En milieu urbain, certaines femmes commencent à comprendre ce bien fondé de l'union, en créant des coopératives qui jouent un rôle capital dans le développement du pays.

Nous devons tous apporter un soutien total aux coopératrices afin qu'elles puissent s'émanciper, améliorer le niveau de vie de leurs familles, et partant de là, participer efficacement au développement du Burkina Faso.

BIBLIOGRAPHIE

I - OUVRAGES GENERAUX ET MEMOIRES

1. GUISSOU (T) 1988 : Contribution du travail féminin au développement. Cas des tisseuses de la ville de Ouagadougou.
Mémoire de maîtrise, 79 pages
2. KAMBOU S, A 1978 : Artisanat Féminin en Haute-Volta. Ouaga. Centre Voltaïque de Recherche Scientifique 71 pages
3. OUEDRAOGO (D) 1990 : Les tisseuses de la ville de Ouagadougou.
Mémoire de maîtrise. 129 pages
4. REVEYRAND (O) 1987 : Les associations féminines en Afrique Noire :
L'expérience de la Casamance. 3e partie.
Le mois en Afrique : 253-254 pages 100-118
5. SAWADOGO (H) 1981 : Les obstacles au développement de l'artisanat en Haute-Volta. Mémoire de maîtrise, 65 pages
6. VENNETIER (P) 1975 : Quelques données sur l'artisanat dans les villes d'Afrique Tropicale, In cahier d'Outre-Mer.
Volume 28 N° 110 pages 105-113

II RAPPORTS ET ETUDES D'ORGANISMES

7. ACCT - PARIS 1980 : Femmes et Développement in
AGECOP - LIAISON n° 53 pages 11-12
8. CIPPA 1990 : Plan Directeur pour la Promotion de l'artisanat au
Burkina Faso, 66 pages
9. GREFFA 1990 : Vendeuses de fruits et légumes de la ville de Ouagadougou.
88 pages

10. IPD _ DOUALA 1980 : Enquête - Participation : Application au secteur artisanal de la Zone Nylon de Douala en République Unie du Cameroun : Douala IPD, 83 pages
11. SIAO 1988 : Promotion de l'artisanat africain : situation actuelle et perspectives. Ouagadougou : 268 pages
12. SDID 1985 : Rapport d'évaluation du projet COPAFO SDID 35 pages
13. UNICEF - OUAGA 1987 : Etude socio-économique sur les femmes des provinces de la TAPOA, du SOUROU et du KADIOGO-UNICEF - Ouaga, 227 pages.

A N N E X E S

QUESTIONNAIRE

I - A LA DIRECTRICE DE LA COPAFO

- 1) Comment a pris naissance votre coopérative ?
- 2) Quelles sont ses activités principales ?
- 3) Quels sont les buts et objectifs de la COPAFO ? Sont-ils atteints ?
- 4) Comment est organisée la coopérative ?
- 5) Avez-vous des relations avec d'autres coopératives ?
- 6) Quels sont les problèmes que vous rencontrez ?
- 7) Quelles sont les perspectives d'avenir de la COPAFO ?
- 8) Quels sont vos souhaits pour une meilleure amélioration de la COPAFO ?

II - AUX RESPONSABLES DES DIFFERENTS ATELIERS DE PRODUCTION

- 1) Quel est le nombre de coopératrices dans l'atelier ?
- 2) Quels sont les matériels que vous disposez ?
- 3) Quelles sont les techniques utilisées dans la réalisation de vos produits ?
- 4) Quelle est la quantité des différents produits fabriqués mensuellement ?
- 5) Quels types de problèmes rencontrez-vous dans l'atelier ?
- 6) Quels sont vos souhaits pour une amélioration de la production de votre atelier ?

III - AUX RESPONSABLES DE LA COMMERCIALISATION

- 1) Quels sont les débouchés pour l'écoulement de vos produits ?
- 2) Quels supports utilisez-vous pour faire la promotion de vos produits ?
- 3) Quel est le chiffre d'affaire approximatif annuel de votre coopérative ?
- 4) Quels types de problèmes rencontrez-vous au niveau de la commercialisation de vos produits ?
- 5) Quels sont vos souhaits ?

IV - AUX COOPERATRICES

- Nom
- Prénom
- Age
- Situation matrimoniale
- Activité exercée
- Niveau d'instruction
- Avantages et inconvénients de travailler dans la coopérative
- Souhaits

V - AUX CONSOMMATEURS

- Quelles sont vos appréciations sur les produits COPAFO ?
- Quelles sont vos suggestions ?

IV - AUX INTERVENANTS

- 1) Identité du service ou acteur
- 2) Lieu d'intervention
- 3) domaine d'intervention
- 4) Comment sont organisées les actions d'interventions ?
- 5) Problèmes rencontrés
- 6) Suggestions

COOPÉRATIVES, MINISTÈRES, ONG ET INSTITUTIONS BANCAIRES RENCONTRÉS :

I - COOPERATIVES

- Coopérative de Production Artisanale des Femmes de Ouagadougou (COPAFO)
- Coopérative Féminine pour la Promotion des Arts Ménagers (CFAM)
- Entreprise Godé
- Centre Féminin d'Aliments de Sevrage (CFAS)
- Centre de Formation Féminine Artisanale de Gounghin (CFFA)
- Centre Artisanal Féminin de Tanghin
- Coopérative de broderie et de couture (COBROCO)

II - MINISTÈRES ET INSTITUTIONS ETATIQUES

- Ministère de l'Action Coopérative Paysanne
- Ministère de la Promotion Economique (Direction de l'Artisanat)
- Centre National de Perfectionnement des Artisans Ruraux (CNPAR)
- Centre de Perfectionnement des Artisans Urbains (CPAU)
- Office National du Commerce Extérieur (ONAC)

III - ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONS BANCAIRES

- Service de Développement International des Jardins (SDID)
- Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)
- Bureau de Suivi des ONG (BSONG)
- Banque Internationale pour le commerce l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B)
- Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)

PLAN DIRECTEUR DE L'ARTISANAT - Mai 1990 - Page 6

MINISTÈRE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE - DIRECTION DE L'ARTISANAT

TABLEAU I: Situation des activités artisanales par métier, cumul national, activité principale et secondaire

Source: INSD - Recensement Général 1985

ARTISANAT RURAL	Activité Principale						Activité Secondaire						Activité Principale et Secondaire					
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T			
Fileuse de Coton	137	0,23%	6.060	16,97%	6.197	8,59%	1.108	0,68%	166.585	61,45%	167.693	38,60%	1.245	0,56%	172.645	56,28%	173.890	32,90%
Tisserand - Tricotteur	2.158	3,87%	4.050	11,34%	6.208	8,60%	61.987	37,95%	8.155	3,01%	70.142	16,15%	64.143	28,93%	12.205	3,98%	76.348	14,45%
Delotière	39	0,07%	2.733	7,86%	2.772	2,98%	203	0,12%	54.842	20,23%	55.045	12,67%	242	0,11%	57.575	18,77%	57.817	10,94%
Vannier	348	0,60%	13.780	38,60%	14.128	15,02%	19.135	11,72%	10.499	3,87%	29.634	6,82%	19.483	8,70%	24.279	7,91%	43.762	8,28%
Potier	139	0,24%	3.215	9,01%	3.353	3,56%	6.642	4,07%	26.918	9,93%	33.560	7,73%	6.780	3,06%	30.133	9,82%	36.913	6,98%
Forgeron	3.198	5,46%	203	0,57%	3.389	3,60%	22.626	13,85%	1.158	0,43%	23.784	5,47%	25.812	11,64%	1.361	0,44%	27.173	5,14%
Boucher	4.732	8,11%	103	0,29%	4.835	5,14%	10.166	6,22%	101	0,04%	10.267	2,36%	14.898	6,72%	204	0,07%	15.102	2,86%
Cordonnier - Tanneur	1.079	1,85%	589	1,65%	1.668	1,77%	5.245	3,21%	344	0,13%	5.589	1,29%	6.324	2,85%	933	3,00%	7.257	1,37%
Teinturier	161	0,28%	353	0,99%	514	0,55%	3.644	2,23%	178	0,07%	3.822	0,88%	3.805	1,72%	531	0,17%	4.336	0,82%
Menuisier	868	1,48%	24	0,07%	890	0,95%	663	0,41%	43	0,02%	706	0,16%	1.529	0,69%	67	0,02%	1.596	0,30%
Plâtrier	553	0,95%	6	0,02%	559	0,59%	664	0,41%	24	0,01%	688	0,16%	1.217	0,55%	30	0,01%	1.247	0,24%
Sculpteur	282	0,48%	88	0,25%	370	0,39%	793	0,49%	17	0,01%	810	0,19%	1.075	0,48%	105	0,03%	1.180	0,22%
S O M M E	13.677	23,43%	31.204	87,40%	44.881	47,71%	132.876	81,35%	268.864	99,18%	401.740	92,48%	146.553	66,10%	300.068	97,81%	446.621	84,51%
ARTISANAT URBAIN	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Méc.-Rép. Petite Engine	12.475	21,37%	53	0,15%	12.528	13,32%	8.902	5,45%	31	0,01%	8.933	2,06%	21.377	9,64%	84	0,03%	21.461	4,06%
Tailleur	9.015	15,44%	2.827	7,06%	11.842	12,27%	8.419	5,15%	843	0,31%	9.262	2,13%	17.434	7,86%	3.370	1,10%	20.804	3,94%
Maçon-tacheron	6.875	11,78%	60	0,17%	6.935	7,37%	7.399	4,53%	138	0,05%	7.537	1,73%	14.274	6,44%	198	0,06%	14.472	2,74%
Menuisier	4.284	7,34%	28	0,08%	4.312	4,58%	1.865	1,14%	101	0,04%	1.966	0,45%	6.149	2,77%	129	0,04%	6.278	1,19%
Tolier - Ferrailleur	3.721	6,37%	37	0,10%	3.758	3,99%	558	0,34%	15	0,01%	573	0,13%	4.279	1,93%	52	0,02%	4.331	0,82%
Coiffeur - Tresseuse	380	0,65%	1.643	4,60%	2.023	2,15%	171	0,10%	1.015	0,37%	1.186	0,27%	551	0,25%	2.658	0,87%	3.209	0,61%
Boulangier	1.062	1,82%	31	0,09%	1.093	1,16%	969	0,59%	14	0,01%	983	0,23%	2.031	0,92%	45	0,01%	2.076	0,39%
Electricien	1.903	3,26%	12	0,03%	1.915	2,04%	64	0,04%	0	0,00%	64	0,01%	1.967	0,89%	12	0,00%	1.979	0,37%
Rép. Radio, TV, Elect.	915	1,57%	3	0,01%	918	0,98%	678	0,42%	2	0,00%	680	0,16%	1.593	0,72%	5	0,00%	1.598	0,30%
Peintre	1.260	2,16%	14	0,04%	1.274	1,35%	293	0,18%	2	0,00%	295	0,07%	1.553	0,70%	16	0,01%	1.569	0,30%
Bijoutier	767	1,31%	56	0,16%	823	0,87%	665	0,41%	48	0,02%	713	0,16%	1.432	0,65%	104	0,03%	1.536	0,29%
Plombier	843	1,44%	6	0,02%	849	0,90%	51	0,03%	1	0,00%	52	0,01%	894	0,40%	7	0,00%	901	0,17%
Rép. Montres/Horloger	303	0,52%	1	0,00%	304	0,32%	269	0,16%	0	0,00%	269	0,06%	572	0,26%	1	0,00%	573	0,11%
Photographe	446	0,76%	4	0,01%	450	0,48%	86	0,05%	0	0,00%	86	0,02%	532	0,24%	4	0,00%	536	0,10%
Tapisier - Matelassier	298	0,51%	18	0,05%	316	0,34%	56	0,03%	3	0,00%	59	0,01%	354	0,16%	21	0,01%	375	0,07%
Caragiste	146	0,25%	4	0,01%	150	0,16%	16	0,01%	5	0,00%	21	0,00%	162	0,07%	9	0,00%	171	0,03%
S O M M E	44.893	76,57%	4.497	12,80%	49.190	52,29%	30.461	18,65%	2.218	0,82%	32.679	7,52%	75.154	33,90%	6.715	2,19%	81.869	15,49%
GRAND TOTAL	58.370	100,00%	35.701	100,00%	94.071	100,00%	163.337	100,00%	271.082	100,00%	434.419	100,00%	221.707	100,00%	306.783	100,00%	528.490	100,00%

MINISTÈRE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE - DIRECTION DE L'ARTISANAT

Situation des activités artisanales par province tous métiers confondus - Source: INSD - Recensement Général 1985

PROVINCES	Activité Principale			Activité Secondaire			Activité Principale et Secondaire											
	M (%)	F (%)	T (%)	M (%)	F (%)	T (%)	M (%)	F (%)	T (%)									
Ban	242	0,41%	434	1,22%	676	0,72%	11608	7,11%	27628	10,19%	39236	9,03%	11850	5,34%	28062	9,15%	39912	7,55%
Bazega	469	0,80%	81	0,23%	550	0,58%	4850	2,97%	2452	0,90%	7302	1,68%	5319	2,40%	2533	0,83%	7852	1,49%
Bougouriba	431	0,74%	358	1,00%	789	0,84%	2796	1,71%	29676	10,95%	32472	7,47%	3227	1,46%	30034	9,79%	33261	6,29%
Boulgou	776	1,33%	375	1,05%	1151	1,22%	3066	1,88%	1973	0,73%	5039	1,16%	3842	1,73%	2348	0,77%	6190	1,17%
Boulkiémodé	2211	3,79%	724	2,03%	2935	3,12%	4730	2,90%	9756	3,60%	14486	3,33%	6941	3,13%	10480	3,42%	17421	3,30%
Comoé	3120	5,35%	955	2,67%	4075	4,33%	1286	0,79%	2669	0,98%	3955	0,91%	4406	1,99%	3624	1,18%	8030	1,52%
Gahzourgou	168	0,29%	139	0,39%	307	0,33%	8658	5,30%	8986	3,31%	17644	4,06%	8826	3,98%	9125	2,97%	17951	3,40%
Gnagna	159	0,27%	888	2,49%	1047	1,11%	6140	3,76%	14936	5,51%	21076	4,85%	6299	2,84%	15824	5,16%	22123	4,19%
Gourma	1081	1,85%	541	1,52%	1622	1,72%	3741	2,29%	3020	1,11%	6761	1,56%	4822	2,17%	3561	1,16%	8383	1,59%
Houet	14498	24,84%	1597	4,47%	16095	17,11%	3786	2,32%	5233	1,93%	9019	2,08%	18284	8,25%	6830	2,23%	25114	4,75%
Kadiogo	23868	40,89%	4262	11,94%	28130	29,90%	1859	1,14%	380	0,14%	2239	0,52%	25727	11,60%	4642	1,51%	30369	5,75%
KénéDougou	496	0,85%	307	0,86%	803	0,85%	2678	1,64%	1836	0,68%	4514	1,04%	3174	1,43%	2143	0,70%	5317	1,01%
Kossi	1097	1,88%	1382	3,87%	2479	2,64%	8228	5,04%	4451	1,64%	12679	2,92%	9325	4,21%	5833	1,90%	15158	2,87%
Kouritenga	563	0,96%	266	0,75%	829	0,88%	5328	3,26%	5836	2,15%	11164	2,57%	5891	2,66%	6102	1,99%	11993	2,27%
Mouhoun	2042	3,50%	3147	8,81%	5189	5,52%	5707	3,49%	3958	1,46%	9665	2,22%	7749	3,50%	7105	2,32%	14854	2,81%
Mahouri	201	0,34%	58	0,16%	259	0,28%	509	0,31%	79	0,03%	588	0,14%	710	0,32%	137	0,04%	847	0,16%
Mamantenga	215	0,37%	207	0,58%	422	0,45%	5203	3,19%	4582	1,69%	9785	2,25%	5418	2,44%	4789	1,56%	10207	1,93%
Ouhritenga	370	0,63%	122	0,34%	492	0,52%	12126	7,42%	17056	6,29%	29182	6,72%	12496	5,64%	17178	5,60%	29674	5,61%
Oudalan	401	0,69%	4126	11,56%	4527	4,81%	446	0,27%	718	0,26%	1164	0,27%	847	0,38%	4844	1,58%	5691	1,08%
Passoré	389	0,67%	242	0,68%	631	0,67%	5846	3,58%	18205	6,72%	24051	5,54%	6235	2,81%	18447	6,01%	24682	4,67%
Poni	713	1,22%	671	1,88%	1384	1,47%	1613	0,99%	3862	1,42%	5475	1,26%	2326	1,05%	4533	1,48%	6859	1,30%
Sanguié	364	0,62%	102	0,29%	466	0,50%	2034	1,25%	2806	1,04%	4840	1,11%	2398	1,08%	2908	0,95%	5306	1,00%
Sanmatenga	598	1,02%	774	2,17%	1372	1,46%	21441	13,13%	31307	11,55%	52748	12,14%	22039	9,94%	32081	10,46%	54120	10,24%
Seno	622	1,07%	3189	8,93%	3811	4,05%	4853	2,97%	3480	1,28%	8333	1,92%	5475	2,47%	6669	2,17%	12144	2,30%
Sissili	416	0,71%	184	0,52%	600	0,64%	2435	1,49%	2969	1,10%	5404	1,24%	2851	1,29%	3153	1,03%	6004	1,14%
Soum	455	0,78%	8106	22,71%	8561	9,10%	3967	2,43%	8944	3,30%	12911	2,97%	4422	1,99%	17050	5,56%	21472	4,06%
Sourou	473	0,81%	1138	3,19%	1611	1,71%	4569	2,80%	4642	1,71%	9211	2,12%	5042	2,27%	5780	1,88%	10822	2,05%
Tapoa	294	0,50%	509	1,43%	803	0,85%	4920	3,01%	4456	1,64%	9376	2,16%	5214	2,35%	4965	1,62%	10179	1,93%
Yatenga	1513	2,59%	760	2,13%	2273	2,42%	14889	9,12%	42952	15,84%	57841	13,31%	16402	7,40%	43712	14,25%	60114	11,37%
Zoudwougo	125	0,21%	57	0,16%	182	0,19%	4025	2,46%	2234	0,82%	6259	1,44%	4150	1,87%	2291	0,75%	6441	1,22%
Total	58370	100,00%	35701	100,00%	94071	100,00%	163337	100,00%	271082	100,00%	434419	100,00%	221707	100,00%	306783	100,00%	528490	100,00%